



UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF LAWYERS
UNIÓN INTERNACIONAL DE ABOGADOS

56^e
Congrès

DRESDE

2012

31 octobre • 4 novembre

PROGRAMME D'INSCRIPTION

Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage

CIMA

Madrid

Association d'administration des arbitrages de droit et d'équité, totalement indépendante, dont les listes des Arbitres nationaux et internationaux sont composées des Avocats possédant une catégorie professionnelle indubitable et dont le Secrétariat veille au bon traitement des dossiers d'arbitrage.

CIMA dispose aussi des installations modernes, bénéficiant des plus grands progrès technologiques nécessaires pour la bonne réalisation de ses fonctions.



C I M A

CORTE CIVIL Y MERCANTIL
DE ARBITRAJE

Hermosilla, 8, 2º derecha · 28001 Madrid (España)
Tel.: [+34] 91 431 76 90 · Fax: [+34] 91 431 61 38
cima@cima-arbitraje.com · www.cima-arbitraje.com

56^e
Congrès

Programme d'inscription

DRESDE



2012

31 octobre • 4 novembre

Centre International des Congrès

Union Internationale des Avocats
25, rue du Jour - 75001 Paris - France
Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77
E-mail : uiacentre@uianet.org
Site Web : www.uianet.org

FORMATION CONTINUE

L'UIA a effectué des démarches d'homologation auprès d'organismes de certains pays dans le cadre de la formation continue (veuillez vous reporter à la page 11 pour plus d'informations).

Table des matières

1 ► INFORMATIONS GÉNÉRALES

► PRÉSENTATION DE L'UIA	6
► COMITÉS	7
► INFORMATIONS PAYS	8, 9
► INFORMATIONS CONGRÈS	10, 11
► INFORMATIONS INSCRIPTION	12
► CALENDRIER DU CONGRÈS	13
► PARTENAIRES DU CONGRÈS	20, 30, 36

2 ► PROGRAMME SCIENTIFIQUE

Les sessions scientifiques des commissions et les thèmes principaux se dérouleront au Centre International des Congrès de Dresde.

► 2.1 THÈMES PRINCIPAUX	
Marché global vs protectionnisme	15
Interaction entre religion et droit	21
Relation avocat - client	31
► 2.2 SÉANCES DE TRAVAIL CONJOINTES DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL	
Droit des Assurances / Droit Médical	16
Droit Bancaire / Droits des Sociétés	22
Droit de la Concurrence / Droit du Travail / Droit Pénal	32
Droit de l'Environnement et Développement Durable / Médiation et Prévention des Conflits	32, 34
Droit Fiscal / Fusions et Acquisitions	26
Droit International Privé / Droit de l'Union Européenne	24, 26
Informatique et Télécommunications / Propriété Intellectuelle / Droit de la Presse et des Médias / Droits de l'Homme Numérique	22, 26
Monde des Affaires et Droits de l'Homme / Droit de la Mode	22
► 2.3 SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL	
Droit Administratif	24
Droit de l'Art	32
Droit des Assurances	16
Avenir de l'Avocat	18
Droit Bancaire	22
Droit des Biotechnologies	24
Droit de la Concurrence	32
Droit et Pratique du Contentieux	16, 18
Droit des Contrats	32
Défense de la Défense	16
Défense Pénale Internationale	28
Droit de l'Environnement et Développement Durable	32, 34
Droit de la Faillite	28
Droit de la Famille	16, 18
Droit Fiscal	26
Fusions et Acquisitions	26
Droits de l'Homme Numérique	18, 22, 26
Droits de l'Homme	32
Droit de l'Immigration et Nationalité	18
Droit Immobilier	24
Informatique et Télécommunications	22, 26
Droit International Privé	24, 26
Investissements Étrangers	34
Judiciaire et Magistrature	16
Médiation et Prévention des Conflits	32, 34
Droit Médical	16
Droit de la Mode	22
Monde des Affaires et Droits de l'Homme	22
Droit de la Presse et des Médias	22, 26
Organisation Internationale du Patrimoine	34
Droit Pénal	18, 32
Propriété Intellectuelle	22, 26
Droit de la Responsabilité	16
Services Financiers	32
Droit des Sociétés	22
Droit des Sports	18
Droit des Transports	28
Droit du Travail	18, 26, 32
Droit de l'Union Européenne	24, 26
Vente Internationale de Marchandises	24
► 2.4 AUTRES RÉUNIONS	
Sénat International des Barreaux	15
ABA - UIA	22
Réunion des Présidents de Commissions	13
Réunion des Secrétaires Régionaux, Présidents de Comités Nationaux et des Représentants de l'UIA	13
Réunions internes des Commissions et des Comités Nationaux	13
Projection du film "L'affaire Chebeya"	31

3 ► PROGRAMME SOCIAL ET TOURISTIQUE DU CONGRÈS

► 3.1 ACTIVITÉS SOCIALES DU CONGRÈS	
Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue - 31 octobre 2012	
Centre International des Congrès	38
Soirée informelle - 1 ^{er} novembre 2012 - Musée Albertinum	38
Cérémonie de clôture - 3 novembre 2012 - Centre International des Congrès	38
Soirée de gala - 3 novembre 2012 - Ministère des Finances	39
Excursion générale - 4 novembre 2012 - Meissen	39
► 3.2 HÉBERGEMENT	
	40, 41
► 3.3 ACTIVITÉS POUR LES ACCOMPAGNANTS	
	42, 43
► 3.4 PROGRAMMES PRÉ et POST-CONGRÈS	
	44, 45, 46, 47
► 3.5 PLAN DE DRESDE	
	50

4 ► PAIEMENT, ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

► 4.1 MODES DE PAIEMENT	48
► 4.2 CONDITIONS D'ANNULATION (INSCRIPTION, HÉBERGEMENT, ACTIVITÉS)	49
► 4.3 CONDITIONS GÉNÉRALES	49



Messages des Présidents



Chères consœurs et chers confrères,

L'UIA occupe, depuis sa création en 1927, une place unique parmi les associations professionnelles d'avocats de par son caractère international, multiculturel et multilingue et du fait qu'elle est la plus ancienne.

Chaque année, l'UIA réunit plus d'un millier d'avocats du monde entier venus échanger leurs points de vue, débattre de sujets actuels et participer à des activités sociales destinées à renforcer leurs liens professionnels et amicaux.

Cette année, nous nous retrouverons à Dresde, l'une des plus belles villes d'Allemagne bien que l'une des plus tristement célèbres de l'histoire de la seconde guerre mondiale puisqu'elle connût un bombardement dévastateur à cette période.

Reconstruite entièrement, Dresde a recouvré aujourd'hui une grande partie des monuments baroques qui faisaient sa splendeur d'antan. Ville culturelle, elle concentre une dizaine de musées, pour la plupart localisés dans un périmètre restreint.

Dresde vous enthousiasmera par sa beauté et sa convivialité !

Les thèmes principaux traités en séances plénières traduisent parfaitement les objectifs fondamentaux de notre association : le partage d'expérience, la confrontation des pratiques et l'interculturalité. L'UIA marquera davantage ce caractère en assumant la traduction simultanée en plusieurs langues.

Soyez donc nombreux à venir à Dresde !

Driss CHATER

Président de l'UIA



Chers collègues et amis de l'UIA,

Ce sera un grand plaisir pour moi et pour tous les membres du comité d'organisation local de vous accueillir bientôt à Dresde, belle capitale baroque de la Saxe.

Le précédent congrès de l'UIA en Allemagne s'était tenu à Berlin en 1992. En ce temps-là, le vieux centre historique de Dresde, détruit pendant les derniers jours de la Seconde Guerre Mondiale, était toujours en ruines pour la majeure partie. Vingt ans plus tard, Dresde s'est métamorphosée et a émergé de son passé tragique, tel un phœnix renaissant de ses cendres. Les magnifiques bâtiments du centre historique ont été entièrement reconstruits. Dresde, aujourd'hui l'une des plus belles villes baroques d'Allemagne, est

surnommée la « Florence de l'Elbe ».

Vous vivrez à Dresde un moment agréable. Tous les sites du congrès sont à moins de 15 minutes de marche les uns des autres. Vous apprécierez la qualité du centre des congrès, situé sur les bords de l'Elbe, et dont toutes les salles de conférence jouissent de la lumière du jour.

L'équipe organisatrice a concocté un superbe programme qui vous conduira dans des lieux attractifs et surprenants de la ville, comme le musée Albertinum, le Ministère des Finances ou les superbes environs de la ville historique de Meissen pendant l'excursion générale, incluant la fabrique de porcelaine de Meissen et les magnifiques vignes avoisinantes. Inscrivez-vous dès à présent au congrès de Dresde. Nous serons enchantés de vous y accueillir.

Michael BRAUCH

Président du congrès 2012

Présentation de l'Union Internationale des Avocats

RÉUNIR LES AVOCATS DU MONDE

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Association ouverte à tous les professionnels du droit, l'UIA est la seule grande organisation internationale d'avocats à :

- Promouvoir les principes essentiels de la profession d'avocat et du développement de la science juridique dans tous les domaines du droit à l'échelle internationale ;
- Contribuer à l'enrichissement professionnel de ses membres grâce aux échanges d'information établis par ses commissions et groupes de travail ;
- Intervenir fréquemment dans le monde entier en faveur des avocats emprisonnés ou persécutés du fait de l'exercice de leur profession.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres et des centaines de barreaux, fédérations et associations répartis dans plus de 110 pays.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

Travaux scientifiques

Les commissions et groupes de travail de l'UIA s'intéressent à divers domaines du droit : *Droit des Affaires, Pratique Générale et Droits de l'Homme*.

Chaque commission examine les évolutions de sa discipline et détermine dans quelles mesures ces évolutions affectent ou sont affectées par les autres domaines du droit. Toutes les commissions de l'UIA proposent par conséquent chaque année de nombreux séminaires internationaux.

À l'occasion du congrès annuel, les commissions produisent des rapports de haute qualité mis à disposition de l'ensemble des participants au congrès.

Depuis 2011, l'UIA propose des sessions de formation avancée dispensées par des experts de haut niveau. Elles permettent d'acquérir des outils indispensables pour les avocats désirant se perfectionner. Au programme de l'année 2012 : Arbitrage international, médiation, gestion des cabinets d'avocats, droits de l'homme, etc.

Défense de la défense et des droits de l'Homme

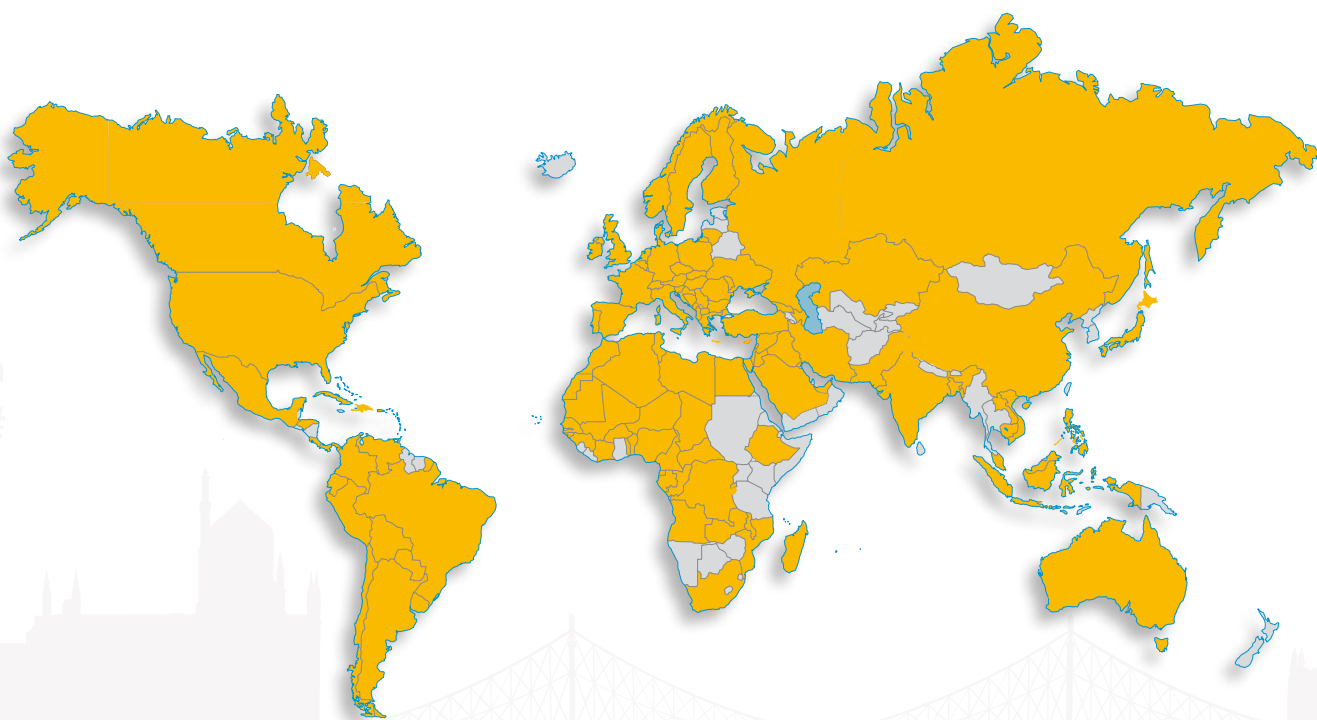
Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés, l'UIA se mobilise pour venir en aide aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession.

En 2011, elle a particulièrement suivi des dossiers en Arabie Saoudite, en Biélorussie, en République Démocratique du Congo, en Syrie, en Tunisie, en Turquie, etc.

Elle bénéficie d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil de l'Europe et, depuis 1971, auprès des Nations Unies.

Enfin, l'UIA assiste aux sessions de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale et est membre du Conseil exécutif du Barreau pénal international.

Pour en savoir plus connectez-vous à : www.uianet.org
Présence de l'UIA dans le monde (en jaune)





Les comités

Comité d'Organisation du 56^e Congrès

Driss CHATER	Président de l'UIA
Michael BRAUCH	Président du Congrès
Mary-Daphné FISHELSON	Secrétaire Général
Hervé CHEMOULI	Directeur Financier
Bernard GRELON	Directeur des Thèmes Principaux Congrès
Pedro PAIS DE ALMEIDA	Directeur des Commissions
Jean-Jacques UETTWILLER	Directeur des Congrès

Comité local

Ekkehard NOLTING	Activités sociales, contacts locaux
Sylvia KAUFHOLD	Activités sociales, contacts locaux
Burghard PILTZ	Programme scientifique
Martin SCHIMKE	Sponsoring
Martin NEBELING	Président du Comité National
Bernd REINMÜLLER	Président d'Honneur de l'UIA
Sascha GROSJEAN	

Centre UIA

Marie-Pierre RICHARD	Directeur Administratif
Anne-Marie VILLAIN	Assistante de Direction
Sabine DAVID	Coordinateur Événements - Congrès
Colette SURIN	Assistante Événements
Laura DABAS	Secrétaire Événements
Nora ABOUBI	Secrétaire Événements
Felix MARQUES	Responsable Comptabilité
Marie-Pierre LIENARD	Chargée de Communication et Site Web
Noelia ALONSO MORÁN	Coordinateur Développement et Partenariat
Romina BOSSA ABIVEN	Assistante Projets Droits de l'Homme et de la Profession d'avocat

Comité de Direction de l'UIA

Driss CHATER (Maroc)	Président de l'UIA
Pascal MAURER (Suisse)	Président Sortant
Jean-Marie BURGUBURU (France)	Président Désigné
Stephen L. DREYFUSS (États-Unis)	Premier Vice-Président
Mary-Daphné FISHELSON (France)	Secrétaire Général
Hervé CHEMOULI (France)	Directeur Financier
Stéphane BONIFASSI (France)	Co-Directeurs
Román ORIA FDEZ DE MUNIÁIN (Espagne)	des Droits de l'Homme et de la Défense
Jacqueline R. SCOTT (États-Unis)	Président du Congrès 2012
Michael BRAUCH (Allemagne)	Directeur des Commissions
Pedro PAIS DE ALMEIDA (Portugal)	Directeur des Congrès
Jean-Jacques UETTWILLER (France)	Directeur des Thèmes Principaux - Congrès
Bernard GRELON (France)	Directeur des Séminaires
Matthias W. STECHER (Allemagne)	Directeur de la Formation
Carlo MASTELLONE (Italie)	Directeur - Membres Collectifs
Carlos PRIDA PEÓN DEL VALLE (Mexique)	Vice-Président du Sénat International des Barreaux
Huguette ANDRE-CORET (France)	Directeur - Indépendance de la Profession
Andras SZECSKAY (Hongrie)	Directeur du Projet État de Droit
Marie-Christine CIMADEVILLA (France)	
Issouf BAADHIO (Burkina Faso)	
Stefano DINDO (Italie)	
A.K. GANGULI (Inde)	
Majed M. GAROUB (Arabie Saoudite)	Co-Directeurs des Activités Nationales et Régionales
Ridha SAÏM (Algérie)	
Marcus SCHRIEFERS (Allemagne)	
W. Carter YOUNGER (États-Unis)	
Silvestre TANDEAU DE MARSAC (France)	Directeur Partenariat et Sponsoring
Gianluca POIAGHI (Italie)	
Pierre VIVIANI (France)	Co-Directeurs Site Web
Verena MOLL (France)	Directeur de la Communication
Bénédicte QUERENET-HAHN (France)	Rédacteur en Chef- Juriste International
Jutta BERTRAM-NOTHNAGEL (États-Unis)	Directeur des Relations avec les Organisations Intergouvernementales
Miguel LOINAZ (Uruguay)	Directeur des Relations Internationales
Mario NAPOLI (Italie)	Directeur - Suivi des Accords avec les Organisations Internationales

Directeurs Adjoints

Omar ABOUZZOHOOR (Maroc)	
Waheed AHMAD (Pakistan)	
Carlos FATÁS MOSQUEIRA (Espagne)	Directeurs Adjoints des Droits de l'Homme et de la Défense
Bruno MICOLANO (Italie)	
Xavier FAVRE-BULLE (Suisse)	
Sebastiaan MOOLENAAR (Pays-Bas)	Directeurs Adjoints - Commissions
João Miguel BARROS (Chine)	
Jerome ROTH (États-Unis)	Directeurs Adjoints - Congrès
Jorge MARTI MORENO (Espagne)	
Beat MUMENTHALER (Suisse)	Directeurs Adjoints - Séminaires
Michael MEYENBURG (Autriche)	
Inmaculada UMBERT MILLET (Espagne)	Directeurs Adjoints - Formation
Louis F. BURKE (États-Unis)	
Mohammed IMZIL (Maroc)	
Alain LE FORT (Suisse)	Directeurs Adjoints - Membres Collectifs
Martin SCHIMKE (Allemagne)	
Guy ARENDT (Luxembourg)	
Michel HUET (France)	Directeurs Adjoints - Indépendance de la Profession
Laurence KIFFER (France)	Directeur Adjoint - Communication
Maxime DELHOMME (France)	Directeur Adjoint - Projet État de Droit
Nicole VAN CROMMBRUGGHE (Belgique)	Rédacteur en Chef Adjoint - Juriste International



Informations pays

FORMALITÉS D'ENTRÉE

> FORMALITÉS D'ENTRÉE

Les ressortissants ou résidents des pays membres de l'Union européenne, de l'Espace Schengen et de l'espace économique européen n'ont pas besoin de visa pour se rendre en Allemagne.

Pour les citoyens canadiens ou américains, ainsi que de nombreuses autres nationalités, un séjour touristique de moins de 90 jours dans l'Espace Schengen ne vous oblige pas à demander un visa.

Passeport et documents d'identité :

Les citoyens européens peuvent se rendre en Allemagne avec une simple carte d'identité nationale ; pour les autres, un passeport est nécessaire. Les étrangers disposant d'un permis de séjour dans l'Espace Schengen doivent également apporter leur titre de séjour.

Nous vous conseillons cependant de prendre contact avec l'ambassade ou le consulat allemand de votre pays de résidence avant votre départ.

Liste des ambassades et liens utiles :

Bureau fédéral des étrangers : www.auswaertiges-amt.de

Ambassades allemandes : de.embassyinformation.com

> SANTÉ

Aucun vaccin n'est obligatoire pour aller en Allemagne mais pensez à la mise à jour de vos vaccins.

> TRANSPORT AÉRIEN

De nombreuses compagnies aériennes desservent Dresde par des vols directs ou parfois avec escale.

Vous pourrez bénéficier de tarifs attractifs en réservant votre vol directement sur Internet le plus tôt possible.

> DÉCALAGE HORAIRE

GMT +1 heure.

> ARRIVÉE

L'aéroport Dresden Klotzsche (DRS) est situé à environ 14 km du Centre International des Congrès de Dresde (CICD).

> TRANSFERT AU DÉPART DE L'AÉROPORT

L'UIA ne prévoit pas de service de transfert depuis l'aéroport. Les tarifs des taxis sont fixes et dépendent de la destination. Le montant de la course depuis l'aéroport international de Dresde jusqu'à l'hôtel du congrès est d'environ 22 euros. Il faut compter environ 15 à 20 minutes pour se rendre de l'aéroport international au centre ville lorsque le trafic est fluide.

Vous pouvez également prendre le train (« S-Bahn ») jusqu'à la Station Centrale de Dresde ou au Bahnhof Mitte, à proximité du Centre International des Congrès.

> MONNAIE

L'euro (EUR, €).

Il est d'usage de laisser un pourboire de l'ordre de 5 à 10 % du montant total pour les services dispensés dans un bar ou un restaurant (« Trinkgeld »).

> BANQUES / CHANGE

Les distributeurs automatiques de billets (ATM) sont en service dans toute la ville. Ils acceptent presque toutes les cartes bancaires. Les chèques de voyages sont acceptés dans la plupart des établissements (boutiques, hôtels, restaurants...).

Les devises peuvent être changées dans les banques moyennant une commission de 5 %. Les banques sont généralement ouvertes du lundi au jeudi de 9h30 à 18h00, le vendredi de 9h30 à 12h30, et sont fermés le samedi et le dimanche.

> LANGUE

L'allemand est la langue nationale. L'anglais y est fréquemment parlé.

> ELECTRICITÉ

Le courant électrique fonctionne sur 220 Volts. Les prises correspondent aux normes européennes.

> OUVERTURE DES MAGASINS

Les magasins en Allemagne ouvrent généralement du lundi au vendredi de 10h00 à 20h00 et ferment à 16h00 le samedi. La galerie du Altmarkt, située au cœur de Dresde, est ouverte jusqu'à 21h00.

Les magasins sont fermés le dimanche, sauf exceptions.

Les restaurants sont généralement ouverts jusqu'à 1h00 du matin.

La nuit à Dresde est relativement animée dans la Neustadt, notamment dans le centre ville. Les bars et discothèques sont ouverts jusqu'à 2h00 ou 5h00 du matin.

**Veillez noter que le 31 octobre 2012 est un jour férié (Jour de la Réformation en Allemagne).
Les magasins et les banques seront donc fermés.**



> NUMÉRO UNIQUE POUR LES APPELS D'URGENCE : 112 / POLICE : 110

> TENUE VESTIMENTAIRE

Dresde possède un climat continental qui se caractérise par un hiver froid et de la neige avec des températures entre -3°C et 8°C. Nous vous recommandons donc de vous munir de vêtements chauds et imperméables.

Tenue pour les différentes activités sociales :

- Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue : tenue de ville
- Soirée informelle : tenue décontractée élégante
- Soirée de gala : tenue de soirée
- Excursion générale : tenue décontractée - Veillez à prévoir un vêtement chaud car une partie de la visite se déroulera à l'extérieur.

> TOURISME À DRESDE

La ville de Dresde concentre de nombreuses richesses culturelles qui lui ont valu d'être inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2005. Elle revient pourtant de loin car, plus que d'autres villes d'Allemagne, la Seconde Guerre mondiale a fortement touché la vieille ville de Dresde et son patrimoine. Les efforts colossaux menés par la ville ont néanmoins permis peu à peu de revaloriser ces richesses héritées d'un passé prestigieux.

La ville de Dresde possède de nombreux monuments de renommée internationale, à commencer par la magnifique Frauenkirche et le Zwinger, auxquels on ne peut échapper lorsque l'on visite la ville. Des églises, un opéra de renom, un château, autant de monuments, souvent baroques, qui façonnent l'image de Dresde, capitale culturelle. Cette image est renforcée par la richesse des collections abritées dans les musées de la ville, en particulier par la célèbre Voûte verte dans le château, connue hors des frontières du pays.

Si la vieille ville concentre la plupart des centres d'attraction de Dresde, ne manquez pas non plus la Ville Nouvelle (« Neustadt »), particulièrement vivante et tout aussi charmante. Ces deux parties de la ville sont séparées par l'Elbe, lui conférant tout son charme. Des excursions sont organisées à partir de Dresde, pour découvrir la magnifique vallée de l'Elbe à bord d'un bateau.

La ville est également réputée pour ses manifestations culturelles, en particulier pour les opéras qui sont joués au célèbre Opéra Semper.

> PROGRAMMES PRÉ ET POST-CONGRÈS / ACTIVITÉS ACCOMPAGNANTS

L'agence INTERPLAN vous propose des programmes pré et post-congrès qui vous permettront de visiter, ou tout simplement vous détendre dans certaines villes incontournables d'Allemagne, ou encore à Prague en République Tchèque.

Pendant le congrès, vous aurez également l'occasion de visiter Dresde et ses alentours.

Vous trouverez le détail des programmes pré et post-congrès et des activités pour les accompagnants aux pages 42 à 47 du programme. Pour effectuer votre réservation, veuillez remplir le formulaire de réservation INTERPLAN ci-joint.

Au cas où le nombre de participants serait insuffisant à la date du 29 août 2012, les programmes pré et post-congrès et les activités pour les accompagnants pourraient être annulés ou reportés à une date regroupant davantage de participants.





Informations congrès

> LIEU DU CONGRÈS

CENTRE INTERNATIONAL DES CONGRÈS DE DRESDE

Messering 7

D- 01067 Dresde / Allemagne

Tél.: +49 (0) 351-50 173-113 / +49 (0) 351-50 173-107

Fax : +49 (0) 351-50 173-250

Site Web : www.dresden-convention.de

> ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Certains lieux peuvent présenter un accès peu facile pour les personnes à mobilité réduite. Nous remercions les participants ayant besoin d'une attention particulière de bien vouloir le signaler dans le formulaire d'inscription dans la section prévue à cet effet.

> NAVETTES / ACCÈS

L'UIA ne prévoit pas de service de navettes durant la journée et pour certaines soirées seulement entre le Centre International des Congrès de Dresde et les hôtels du congrès qui sont situés à quelques minutes de marche.

Pour la soirée de gala, le transport aller - retour vers tous les hôtels du congrès sera assuré. Les horaires figureront dans le programme final du congrès remis sur place et seront affichés dans les hôtels du congrès.

> ADRESSE DES ORGANISATEURS

Pour vous inscrire au congrès et pour tout renseignement sur l'UIA et / ou le congrès, merci de contacter :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25, rue du Jour - 75001 Paris / France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77

Email: uiacentre@uianet.org - Site Web : www.uianet.org

Pour réserver votre hôtel ainsi que les activités pour les accompagnants et les programmes pré et post-congrès, merci de contacter :

INTERPLAN

Congress, Meeting & Event Management AG - Landsberger Straße 155 - 80687 Munich / Allemagne

Tél. : +49 (0) 89 54 82 34 791 - Fax : +49 (0) 89 54 82 34 44

Email: uiat2@interplan.de

> ASSISTANCE PENDANT LE CONGRÈS

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, des représentants de l'UIA et de l'agence INTERPLAN seront à votre disposition dans le centre des congrès pour répondre à vos questions.

> ACCOMPAGNANTS

Aucune personne exerçant la profession d'avocat ne peut être inscrite au congrès comme accompagnant. Les accompagnants ne peuvent pas assister aux sessions scientifiques.

Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

> BADGE

Le badge (congressiste ou accompagnant) est muni d'un code-barres recensant vos activités et sert de laissez-passer ; veillez à l'avoir toujours sur vous pour pouvoir accéder aux sessions ainsi qu'aux déjeuners et aux activités sociales.

Afin de vous identifier, le code-barres de votre badge sera scanné à l'entrée des salles et pour chaque activité sociale.

Tout badge perdu qui devra être réédité par l'UIA entraînera des frais de 10 € à la charge du participant.

> PREMIÈRE PARTICIPATION À UN CONGRÈS UIA

Pour permettre aux fidèles participants des congrès annuels ainsi qu'aux officiels de l'association de réserver un accueil particulièrement attentif à ceux (membres ou non membres de l'UIA) qui participent pour la première fois au congrès de l'UIA, la mention de leur première participation figurera sur leur badge.

> DÉJEUNERS

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis sur place, au centre des congrès. Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.

Les déjeuners sont servis sans alcool. Des boissons alcoolisées vous seront toutefois proposées en supplément.

> ZONE D'EXPOSITION

Une exposition se tiendra pendant toute la durée du congrès.

> LISTE DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS

Une fois inscrit au congrès, vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur le site Internet de l'UIA - www.uianet.org - dans la section réservée au congrès de Dresde.



> RAPPORTS DU CONGRÈS

Les rapports reçus sous format électronique à l'UIA avant le 31 août 2012 seront accessibles sur le site Internet de l'UIA - www.uianet.org - dans la section « Mon congrès UIA », pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription.

> PRIX INTERNATIONAL JACQUES LEROY

Parce qu'elle considère que les étudiants en droit peuvent également contribuer à une amélioration de la prise en compte des droits humains dans le monde des affaires, l'UIA organise pour la troisième fois le Prix international Jacques Leroy, qui récompense un étudiant en droit de moins de 30 ans pour son travail scientifique.

Le prix sera décerné lors de la cérémonie d'ouverture. Il récompense la meilleure dissertation (plaidoirie, étude, commentaire de cas pratique) qui traite de la thématique suivante : « Le juriste et le développement des Droits de l'Homme dans le monde des affaires », remise à l'UIA au plus tard le 30 juin 2012.

> PRIX MONIQUE RAYNAUD-CONTAMINE

En 1999, l'Union Internationale des Avocats a créé le Prix Monique Raynaud-Contamine en souvenir et en hommage à Me Monique Raynaud-Contamine, ancienne Directrice des publications scientifiques de l'UIA et ancienne Présidente de la commission Droit Bancaire, qui fut une figure importante de l'UIA pendant de nombreuses années.

En hommage à son action et à sa personnalité, le prix Monique Raynaud-Contamine est remis aux auteurs des deux meilleurs rapports présentés à l'occasion de chaque congrès annuel de l'UIA ; l'un des deux prix est attribué à un jeune avocat.

Le prix Monique Raynaud-Contamine sera décerné lors de la cérémonie de clôture. Ce prix récompense le meilleur rapport scientifique remis sous format électronique à l'UIA au plus tard le 31 juillet 2012.

> MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement le portail du site Internet de l'UIA consacré au congrès de Dresde pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées au programme du congrès.

Le programme final incluant toutes les mises à jour et informations pratiques sera remis aux participants sur place.

Pour accéder directement au site du congrès de Dresde, connectez-vous au site internet de l'UIA, www.uianet.org.

> ACCRÉDITATION

Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du congrès, qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue.

A cette fin, l'UIA a entrepris des démarches auprès des différents centres d'homologation et/ou d'accréditation dans plusieurs pays.

Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

> INTERPRÉTATION

Le tableau ci-dessous résume les réunions pour lesquelles une traduction simultanée est organisée à ce jour.

À votre arrivée au congrès, veuillez consulter le programme final pour vérifier si la traduction simultanée est proposée dans d'autres langues ou pour d'autres réunions.

SESSION	DATE	ANGLAIS	ESPAGNOL	FRANCAIS	ALLEMAND	ARABE
Conseil de Présidence	31 octobre	■	■	■		
Assemblée générale	31 octobre	■	■	■		
Cérémonie d'ouverture	31 octobre	■	■	■	■	■
Thème principal 1 : Marché global vs protectionnisme	1 ^{er} novembre	■	■	■	■	■
Sénat International des Barreaux	1 ^{er} novembre	■	■	■		
Thème principal 2 : Interaction entre religion et droit	2 novembre	■	■	■	■	■
Thème principal 3 : Relation avocat - client	3 novembre	■	■	■	■	■
Cérémonie de clôture	3 novembre	■	■	■	■	■

L'UIA remercie le cabinet de Maître Majed Garoub
pour le financement de la traduction simultanée de certaines sessions en arabe.

Informations inscription

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE OU VEUILLEZ COMPLÉTER UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAR CONGRESSISTE

Votre inscription ne pourra être confirmée qu'après réception du paiement intégral des frais d'inscription.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE CONGRESSISTE	TARIFS INSCRIPTION		
	jusqu'au 31 juillet 2012	du 1 ^{er} août au 30 septembre 2012	à partir du 1 ^{er} octobre 2012
MEMBRE UIA			
Standard (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 350 €	1 600 €	1 800 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	850 €	1 000 €	1 200 €
Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	650 €	800 €	1 000 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	500 €	600 €	800 €
Inscription journalière		500 €	
NON MEMBRE			
Standard (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 700 €	2 000 €	2 200 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 100 €	1 300 €	1 500 €
Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	850 €	1 050 €	1 200 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	650 €	800 €	1 000 €
Inscription journalière		600 €	
TARIFS SPÉCIAUX (sur justificatif)			
Professeur de droit à temps plein, juge et avocat d'État***		850 €	
Inscription journalière professeur de droit à temps plein, juge et avocat d'État***		400 €	
Étudiant en droit**** (accès aux sessions de travail uniquement)		225 €	
INSCRIPTION ACCOMPAGNANT*****			
Accompagnant adulte		450 €	
Jeune accompagnant (de 8 à 18 ans)		225 €	

(*) La liste est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org, section adhésion.

(**) Cette inscription est réservée uniquement aux jeunes avocats de moins de 35 ans.

(***) Cette inscription est réservée uniquement aux juges, aux avocats d'État et aux professeurs de droit n'exerçant pas la profession d'avocat.

(****) Cette inscription ne donne pas accès aux activités sociales (déjeuners et activités prévues en soirée).

(*****) Cette inscription ne donne pas accès aux sessions de travail.

> COMMENT S'INSCRIRE ?

> Inscriptions en ligne dans la section congrès du site de l'UIA : www.uianet.org

> Inscriptions papier : merci de compléter le formulaire d'inscription ci-joint en écrivant vos nom et prénom en majuscules. Merci de renvoyer ce formulaire dûment complété et signé, par courrier, fax ou email, à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS - 25, rue du Jour - 75001 Paris - France - Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77 - Email : uiacentre@uianet.org

> FRAIS D'INSCRIPTION

Chaque demande d'inscription reçue avec paiement intégral des frais d'inscription fera l'objet d'une confirmation par email de l'UIA.

Si vous ne recevez pas notre email, veuillez nous contacter pour le suivi de votre inscription.

Les frais d'inscription pour les membres ou non membres de l'UIA incluent* :

- > La cérémonie d'ouverture et le cocktail de bienvenue au Centre International des Congrès, le 31 octobre 2012,
- > La soirée informelle au Musée Albertinum, le 1^{er} novembre 2012,
- > La cérémonie de clôture au Centre International des Congrès, le 3 novembre 2012,
- > Les réunions de travail (thèmes principaux, commissions et groupes de travail), sauf pour l'inscription accompagnant,
- > Les déjeuners et pauses-café, les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2012, sauf pour l'inscription étudiant en droit,
- > La mallette du congrès, sauf pour l'inscription accompagnant,
- > L'accès à la zone d'exposition.

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas incluses dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral de l'activité concernée n'aura été reçu.

* Prestations différentes dans le cas d'une inscription journalière, étudiant en droit ou accompagnant.



Calendrier du congrès

MERCREDI 31 OCTOBRE 2012

9:00 - 17:00	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS	
18:00 - 19:30	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU CONGRÈS	CENTRE INTERNATIONAL DES CONGRÈS
19:30 - 21:30	COCKTAIL DE BIENVENUE	

JEUDI 1^{ER} NOVEMBRE 2012

8:30 - 17:30	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS	
9:00 - 12:30 14:00 - 17:30	THÈME PRINCIPAL 1 : MARCHÉ GLOBAL VS PROTECTIONNISME	CENTRE INTERNATIONAL DES CONGRÈS
9:00 - 12:30 14:00 - 17:30	SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL	
12:30 - 14:00	PAUSE DÉJEUNER	
20:00 - 23:00	SOIRÉE INFORMELLE	MUSÉE ALBERTINUM

VENDREDI 2 NOVEMBRE 2012

8:30 - 17:30	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS	
9:00 - 12:30 14:00 - 17:30	THÈME PRINCIPAL 2: INTERACTION ENTRE RELIGION ET DROIT	CENTRE INTERNATIONAL DES CONGRÈS
9:00 - 12:30 14:00 - 17:30	SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL	
12:30 - 14:00	PAUSE DÉJEUNER	
	SOIRÉE LIBRE	

SAMEDI 3 NOVEMBRE 2012

8:30 - 16:00	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS	
9:00 - 12:30	THÈME PRINCIPAL 3: RELATION AVOCAT-CLIENT	CENTRE INTERNATIONAL DES CONGRÈS
9:00 - 12:30 14:00 - 17:30	SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL	
12:30 - 14:00	PAUSE DÉJEUNER	
17:45 - 19:15	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	
20:30	SOIRÉE DE GALA	MINISTÈRE DES FINANCES

DIMANCHE 4 NOVEMBRE 2012

9:00 - 17:00	EXCURSION GÉNÉRALE - MEISSEN	
--------------	------------------------------	--

> RÉUNIONS ANNEXES :

La plupart des commissions et comités nationaux réuniront leurs membres lors du congrès (les dates et horaires seront indiqués dans le programme final).

Training in European Law

Complete your legal expertise



Our knowledge – your benefit!

- Conferences, seminars and e-learning
- Made-to-measure training programmes
- Cooperation with bars and law societies
- CPD accreditation across Europe
- Office in Trier/Germany and Brussels

Academy of European Law (ERA), Metzger Allee 4, D-54295 Trier

era.int

Tel.: +49 (0) 651 937 37 0, Fax.: +49 (0) 651 937 37 773, E-Mail: info@era.int; Web: www.era.int

Kluwer Law Online



One of the most complete libraries on the web



Please visit
www.kluwerlawonline.com
for the Electronic Table of Contents of the journals.
For more information on
our journals and looseleafs
please visit:
www.kluwerlawonline.com

LOOSELEAFS

The up-to-date and authoritative content that you've come to expect from us, with easy navigation and much more information on all your favourite publications. Features include:

- Country-by-Country Overview
- Searchable PDFs, which is timesaving
- RSS feeds when updated
- Electronic Table of Contents (Etoc) alert

JOURNALS

Our online journals offer you the following features:

- Quick and easy navigation to the journal issues of your choice
- Electronic Table of Contents Alerts: Receive the Full Table of Contents via email
- RSS feeds; sign up to receive notification when a new journal is posted to the site

Starting Your Subscription Service is Easy.

Simply contact your Territory Manager at +31 (0) 172 641562 or at sales@kluwerlaw.com



Jeudi 1^{er} novembre 2012

9:00-12:30 ■ 14:00-17:30

Thème principal 1 > Marché global vs protectionnisme

> Salle HALL 3

COORDINATEUR :

Bernd REINMÜLLER (*Buse Heberer Fromm*) Francfort, Allemagne

Les tensions liées aux déséquilibres de balance courante risquent de ralentir l'investissement ou de déclencher une spirale protectionniste se traduisant notamment par la mise en place de contrôles et de réglementations des mouvements de capitaux visant à protéger les économies nationales contre la volatilité des taux de change et les flux de capitaux. Des spécialistes examineront les orientations prises et leurs conséquences sur l'économie mondiale.

ORATEURS :

Jacqueline R. BART (*Bart & Associates*) Toronto, Canada

Stephen BRODIE (*Herrick, Feinstein LLP*) New York, NY, États-Unis

Amal K GANGULI (*Court Suprême d'Inde*) New Delhi, Inde

Hans JÜRGEN HELLWIG (*Hengeler Mueller*) Past President of the CCBE and Vice-President of the DAV, Frankfurt, Allemagne

James SILKENAT (*Sullivan & Worcester, Vice-President of the ABA*) New York, NY, États-Unis

9:00 - 12:30

Sénat International des Barreaux

> Salle CONFERENCE 1

VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT :

Huguette ANDRE-CORET, Ancien Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-mer, Paris, France

CO-SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU SÉNAT :

Francis GERVAIS (*Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Ass.*) Ancien Bâtonnier du Barreau du Québec, Ancien Bâtonnier du Barreau de Laval, Laval, Canada

Iñigo Javier NAGORE APARICIO (*Nagore Abogados*) Bilbao, Espagne

Le Sénat International des Barreaux est un lieu d'échanges entre les Bâtonniers, les Présidents de barreaux et d'organisations nationales et internationales d'avocats qui se réunissent pour réfléchir à l'évolution du droit, de la pratique et de l'éthique professionnelle.

Le Sénat tiendra à Dresde sa réunion annuelle sur le thème :

Alternatives Business Structures (A.B.S) - Nouvelles formes d'exercice pour la profession d'avocat

Ces structures d'exercice pluridisciplinaires entre avocats et non-avocats - fournissant des services juridiques ou non juridiques - ouvertes à des investisseurs extérieurs posent de nombreuses questions.

- Avec quels partenaires ? D'autres professionnels, des non professionnels, des financiers ?
- Avec quels capitaux, et sous quelles conditions ? Degré de participation et contrôle des différents partenaires.
- Avec quelles perspectives ? Qu'en est-il du secret professionnel, de l'indépendance de l'avocat et de la protection du public ?
- Avec quelles règles professionnelles ? Quelles sanctions et par qui ? Et bien d'autres interrogations qui en découlent.
- Ces nouvelles structures d'entreprise, ouvertes à la profession d'avocat sont-elles une opportunité ou présentent-elles une menace pour les principes fondamentaux qui régissent notre profession ?

Jeudi 1^{er} novembre 2012 ■ 9:00-12:30

> SESSIONS

> THÈMES

SALLE CONFERENCE 2

Droit
des Assurances /
Droit Médical

› Le consentement éclairé du patient
et la responsabilité du médecin et de l'hôpital

SALLE CONFERENCE 3

Droit
et Pratique
du Contentieux

› Coûts du contentieux

Des praticiens expérimentés du contentieux vous délivreront des indications précieuses sur la pratique des avocats devant les tribunaux de diverses juridictions à travers le monde.

Approfondissez vos connaissances des différents forums et traditions légales en ce qui concerne les coûts du contentieux.

Nous aborderons des sujets tels que les modalités de facturation, la facturation électronique / systèmes de contrôle des coûts de facturation, les ententes sur les honoraires / ententes alternatives sur les honoraires, les déboursements, les estimations des honoraires - contraignants ou non contraignants ? Le contentieux de financement / le financement de poursuite, l'assurance du contentieux, la sous-traitance de services de contentieux, les emplacements pour litiges, le recouvrement des coûts / les systèmes d'allocation dans différents pays, les barèmes des honoraires fixes du contentieux, la sous-traitance interne légale

du travail par les cabinets d'avocats, le Pro Bono du contentieux, les coûts du contentieux par rapport aux coûts de l'arbitrage et, pour finir, la présentation du point de vue d'une entreprise sur ce que sont les inducteurs de coûts dans le contentieux et comment ils peuvent être réduits au minimum avant le conflit et après la naissance du différend. Les participants obtiendront un feedback direct et des conseils pratiques de grands praticiens internationaux du contentieux.

SALLE CONFERENCE 4

Droit de la Famille

› La situation des mineurs en cas de changement de domicile des parents dans le contexte de crise familiale

SALLE SEMINAR 1

Droit de la
Responsabilité

› Responsabilité des professionnels pour négligence (architectes, avocats, médecins et/ou autres professionnels de la santé)

Approches comparatives de la responsabilité des professionnels pour conduite ne respectant pas la norme de diligence dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie, du droit et de la médecine (demandeur et défendeur) aussi bien dans le pays d'origine qu'en matière de responsabilité transfrontalière.

SALLE SEMINAR 2

Judiciaire et
Magistrature

› Le rôle du juge dans les enquêtes criminelles

SALLE SEMINAR 3

Défense de la
Défense

› Rapport sur les dossiers traités par la commission en 2011-2012



> PRÉSIDENTS

Jérôme CAYOL
(Cayol, Cahen & Associés)
Paris, France

Lorenzo LOCATELLI
(Studio Legale Locatelli)
Padoue, Italie

Mark C. HILGARD
(Mayer Brown LLP)
Francfort, Allemagne

Luis ZARRALUQUI NAVARRO
(Zarraluqui Abogados de Familia)
Madrid, Espagne

Douglas F. WELEBIR
(Welebir, Tierney & Weck)
Redlands, CA, États-Unis

Judith C. GIBSON
(District Court of New South Wales)
Sydney, Australie

Stéphane BONIFASSI
(Lebray & Associés) Paris, France

Román ORIA FERNANDEZ
DE MUNIAIN (Oria, Peña, Pajares y
Asociados) Madrid, Espagne

Jacqueline R. SCOTT
(Fortney & Scott, LLC) Washington,
D.C., États-Unis

> ORATEURS

Nicoletta CAPONE (Studio Legale Capone) Padoue, Italie
Bernard GRELON (UGGC & Associés) Paris, France
Jean-Gabriel TOBALY Rabat, Maroc
Shigeki TAKAHASHI (Hamani-Takahashi Law Offices)
Tokyo, Japon
Elvire VIGNON (Cabinet Elvire Vignon) Cotonou, Bénin

Stefan ALBIEZ (Binder Grösswang Rechtsanwälte Gmbh)
Vienne, Autriche
Alfredo ANDERE-MENDIOLEA (IBLC Abogados, S.C.)
Tijuana, Mexique
William BAY (Thompson Coburn) St Louis, MO, États-Unis
Laurel G. BELLOW (Bellows Law Group, P.C.) Président de l'ABA,
Chicago, IL, États-Unis
Daniele DE BENEDETTI (Studio Benessia Maccagno) Turin, Italie
Louis F. BURKE (Louis F. Burke PC) New York, NY, États-Unis
Paul CONVERY (Mason Hayes & Curran) Dublin, Irlande
Bernice DONALD (United States Court of Appeals for the Sixth
Circuit) Memphis, TN, États-Unis
Julianne FARNSWORTH (Farnsworth Law Firm LLC)
Charleston, SC, États-Unis
Ian DE FREITAS (Berwin Leighton Paisner) Londres, Royaume-Uni
J. Paul GIGNAC (Arias Ozzello & Gignac LLP)
Santa Barbara, CA, États-Unis

Jacqueline R. BART (Bart & Associates) Toronto, Canada
Simon J. BRUCE (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni
Cristina COJOCARU (Vilau & Mitel) Bucarest, Roumanie
William HEALING (Kingsley Napley LLP) Londres, Royaume-Uni
Daniela HORVITZ-LENNON (Horvitz & Horvitz Abogados)
Santiago, Chili

Murray S. LEVIN (Pepper Hamilton LLP)
Philadelphie, PA, États-Unis
Jim ROBINSON (Best Hooper Solicitors) Melbourne, Australie
Douglas F. WELEBIR (Welebir, Tierney & Weck)
Redlands, CA, États-Unis

The Honourable Justice Garry DOWNES AM, Président,
Administrative Appeals Tribunal, Australie
Her Honour Judge Judith GIBSON, District Court of New South
Wales, Australie
His Honour Judge Chris ROBISON, District Court of New South
Wales, Australie

Christian GIROD (Schellenberg Wittmer) Genève, Suisse
Stefan HANKE (Thümmel, Schütze & Partner)
Francfort, Allemagne
Françoise HECQUET (SCP Preel Hecquet Payet-Godel)
Paris, France
Mark C. HILGARD (Mayer Brown LLP) Francfort, Allemagne
Christopher B. KENDE (Cozen O'Connor)
New York, NY, États-Unis
Lynne OSTFELD (Lynne R. Ostfeld PC) Chicago, IL, États-Unis
John PINNEY (Graydon Head & Ritchey LLP)
Cincinnati, OH, États-Unis
C. Ryan REETZ (DLA Piper LLP) Miami, FL, États-Unis
Francisco RAMOS ROMEO (Ramos & Arroyo) Barcelone, Espagne
Enrica SENINI (Studio Legale Senini) Brescia, Italie
Steven J. SHORE (Ganfer & Shore LLP) New York, NY, États-Unis

Pascal JOGO (Cabinet Jogo) Yaoundé, Cameroun
Paulo LINS E SILVA (Paulo Lins e Silva - Advogados e Consultores
de Familia) Rio de Janeiro, Brésil
Carmen MEZA INGAR (Meza Ingar Abogados) Lima, Pérou
Alberto ROMÁN PALENCIA (Román Abogados) Mexico, Mexique

Jeudi 1^{er} novembre 2012 ■ 14:00-17:30

> SESSIONS

> THÈMES

SALLE CONFERENCE 1

Avenir de l'Avocat

› Indépendance de l'avocat

Malgré les grandes différences entre les divers pays sur la notion même d'avocat et la nécessité d'appartenir à un Barreau comme condition préalable à l'exercice de la profession, une

préoccupation commune devrait nous animer : promouvoir l'indépendance de l'avocat à l'égard de son client, de l'État, de la Magistrature et à l'égard de son entreprise lorsqu'il est salarié.

SALLE CONFERENCE 2

Droit Pénal

› Maîtriser la presse dans une affaire pénale :

relations publiques, éthique, confidentialité et diffamation

SALLE CONFERENCE 3

Droit
et Pratique
du Contentieux
(suite)

› Coûts du contentieux

Des praticiens expérimentés du contentieux vous délivreront des indications précieuses sur la pratique des avocats devant les tribunaux de diverses juridictions à travers le monde. Approfondissez vos connaissances des différents forums et traditions légales en ce qui concerne les coûts du contentieux. Nous aborderons des sujets tels que les modalités de facturation, la facturation électronique / systèmes de contrôle des coûts de facturation, les ententes sur les honoraires / ententes alternatives sur les honoraires, les déboursements, les estimations des honoraires - contraignants ou non contraignants ? Le contentieux de financement / le financement de poursuite, l'assurance du contentieux, la sous-traitance de services de contentieux, les emplacements pour litiges, le recouvrement des coûts / les systèmes d'allocation dans différents pays, les barèmes des

honoraires fixes du contentieux, la sous-traitance interne légale du travail par les cabinets d'avocats, le Pro Bono du contentieux, les coûts du contentieux par rapport aux coûts de l'arbitrage et, pour finir, la présentation du point de vue d'une entreprise sur ce que sont les inducteurs de coûts dans le contentieux et comment ils peuvent être réduits au minimum avant le conflit et après la naissance du différend. Les participants obtiendront un feedback direct et des conseils pratiques de grands praticiens internationaux du contentieux.

SALLE CONFERENCE 4

Droit de la Famille
(suite)

› La situation des mineurs en cas de changement de domicile des parents dans le contexte de crise familiale

SALLE CONFERENCE 5

Droit de
l'Immigration et
de la Nationalité /
Droit du Travail

› Employés à l'échelle mondiale : considérations sur l'immigration pour les employeurs

Dans notre monde d'entreprises multinationales et mondiales, les questions sur l'immigration sont devenues de plus en plus importantes en droit du travail dans la plupart des juridictions. Les transferts internationaux sont généralement subordonnés au respect des règles sur l'immigration, la sécurité et la protection du marché du travail local. La législation sur l'immigration punit les employeurs en cas de violation des lois sur l'immigration et des

mesures punitives additionnelles sont introduites dans le monde entier. Le fardeau de prouver la conformité et l'administration est en train d'être déplacé des autorités aux entreprises. L'application de la loi s'accroît de plus en plus et s'étend jusqu'aux inspections des sites, empêchant l'entrée des employés aux postes frontalières, resserrant les exigences pour les permis de travail et l'avènement des programmes de surveillance de l'employeur. Cette session se penchera sur les implications fondamentales du droit du travail en relation avec les transferts transfrontaliers.

SALLE SEMINAR 1

Droits de l'Homme
Numérique

› Vers une charte des droits de l'Homme numérique

Web 3.0, réseaux sociaux, multiplication des traitements de données à caractère personnel, vidéo-protection, cyber-surveillance, le numérique est en usage partout dans le quotidien et les risques d'atteinte aux droits de l'Homme numérique sont

importants. Il existe de nombreuses lois à caractère technique encadrant les usages des technologies mais aucune ne consacre en tant que tels les droits de l'Homme numérique. La commission propose des bases de réflexion pour transposer les droits de l'Homme à l'Homme numérique.

SALLE SEMINAR 2

Droit des Sports

› Matches truqués et autres fraudes dans le sport



> PRÉSIDENTS

Gérard TREMBLAY
(McCarthy Tétrault, S.E.N.C.R.L., S.R.L.)
Montréal, Canada

Jerome ROTH
(Munger, Tolles & Olson)
San Francisco, CA, États-Unis

Mark C. HILGARD
(Mayer Brown LLP)
Francfort, Allemagne

Luis ZARRALUQUI NAVARRO
(Zarraluqui Abogados de Familia)
Madrid, Espagne

Jacqueline R. BART
(Jacqueline Bart & Associates)
Toronto, Canada

Paul A. M. WITTEVEEN
(Van Doorne) Amsterdam, Pays-Bas

Alain BENSOUSSAN
(Alain Bensoussan Selas)
Paris, France

Lucio COLANTUONI
(Colantuoni, Allegri & Coll. - Studio Legale Associato)
Savone, Italie

> ORATEURS

Stéphane BONIFASSI (Lebray & Associés) Paris, France
Maxime DELHOMME (SCP Delhomme) Paris, France
Peter MÜLLER (Müller & Präger) Gerlingen, Allemagne
Jerome ROTH (Munger, Tolles & Olson)
San Francisco, CA, États-Unis

Stefan ALBIEZ (Binder Grösswang Rechtsanwälte Gmbh)
Vienne, Autriche
Alfredo ANDERE-MENDIOLEA (IBLC Abogados, S.C.)
Tijuana, Mexique
William BAY (Thompson Coburn) St Louis, MO, États-Unis
Laurel G. BELLOWES (Bellows Law Group, P.C.) Président de l'ABA,
Chicago, IL, États-Unis
Daniele DE BENEDETTI (Studio Benessia Maccagno) Turin, Italie
Louis F. BURKE (Louis F. Burke PC) New York, NY, États-Unis
Paul CONVERY (Mason Hayes & Curran) Dublin, Irlande
Bernice DONALD (United States Court of Appeals for the Sixth
Circuit) Memphis, TN, États-Unis
Julianne FARNSWORTH (Farnsworth Law Firm LLC)
Charleston, SC, États-Unis
Ian DE FREITAS (Berwin Leighton Paisner) Londres, Royaume-Uni
J. Paul GIGNAC (Arias Ozzello & Gignac LLP)
Santa Barbara, CA, États-Unis

Jacqueline R. BART (Bart & Associates) Toronto, Canada
Simon J. BRUCE (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni
Cristina COJOCARU Bucarest, Roumanie
William HEALING (Kingsley Napley LLP) Londres, Royaume-Uni
Daniela HORVITZ-LENNON (Horvitz & Horvitz Abogados)
Santiago, Chili

Laura DEVINE (Laura Devine Solicitors) Londres, Royaume-Uni
Rayane HOUDROUGE (Lenz & Staehelin) Genève, Suisse
Hugues LANGLAIS (Cabinet Me Hugues Langlais, Avocats)
Montréal, Canada
Michael MEYENBURG (Sladek & Meyenburg) Vienne, Autriche
Martin NEBELING (Bird & Bird LLP) Düsseldorf, Allemagne
Geoffrey W. RICHARDS (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni
Jacqueline R. SCOTT (Fortney & Scott, LLC)
Washington, D.C., États-Unis
Federico TORZO (Studio Legale Macchi Di Cellere Gangemi)
Milan, Italie

Alain BENSOUSSAN (Alain Bensoussan Selas) Paris, France
Sébastien FANTI (Étude de Me Sébastien Fanti) Sion, Suisse
Marcos GALLARDO MESEGUER (Alliant Abogados Asociados)
Barcelone, Espagne
Alain GROSJEAN (Bonn & Schmidt) Luxembourg, Luxembourg
Jean-François HENROTTE (Philippe & Partners) Liège, Belgique
Elisabeth THOLE (Van Doorne) Amsterdam, Pays-Bas

Ergun Benan ARSEVEN (Moroglu Arseven) Istanbul, Turquie
Lucio COLANTUONI (Colantuoni, Allegri & Coll. - Studio Legale
Associato) Savone, Italie
Xavier FAVRE-BULLE (Lenz & Staehelin) Genève, Suisse
Majed M. GAROUB (The Law Firm of Majed M. Garoub)
Jeddah, Arabie Saoudite

Christian GIROD (Schellenberg Wittmer) Genève, Suisse
Stefan HANKE (Thümmel, Schütze & Partner)
Francfort, Allemagne
Françoise HECQUET (SCP Preel Hecquet Payet-Godel)
Paris, France
Mark C. HILGARD (Mayer Brown LLP) Francfort, Allemagne
Christopher B. KENDE (Cozen O'Connor)
New York, NY, États-Unis
Lynne OSTFELD (Lynne R. Ostfeld PC) Chicago, IL, États-Unis
John PINNEY (Graydon Head & Ritchey LLP)
Cincinnati, OH, États-Unis
C. Ryan REETZ (DLA Piper LLP) Miami, FL, États-Unis
Francisco RAMOS ROMEU (Ramos & Arroyo) Barcelone, Espagne
Enrica SENINI (Studio Legale Senini) Brescia, Italie
Steven J. SHORE (Ganfer & Shore LLP) New York, NY, États-Unis

Pascal JOGO (Cabinet Jogo) Yaoundé, Cameroun
Paulo LINS E SILVA (Paulo Lins e Silva - Advogados e Consultores
de Familia) Rio de Janeiro, Brésil
Carmen MEZA INGAR (Meza Ingar Abogados) Lima, Pérou
Alberto ROMÁN PALENCIA (Román Abogados) Mexico, Mexique

Karl WAHEED (Cabinet d'Avocats - Karl Waheed) Paris, France
Mark A. WATSON (Fox Williams LLP) Londres, Royaume-Uni
Ellen G. YOST (Fragomen, Del Rey, Bernsen & Loewy, LLP)
New York, NY, États-Unis

Michael MEYENBURG (Sladek & Meyenburg) Vienne, Autriche
Olga SHEVCHENKO Moscou, Russie
Miquel TERRASA MONASTERIO (Cuatrecasas, Gonçalves Pereira)
Barcelone, Espagne

PARTENAIRES DU 56^e CONGRÈS

SPONSORS GOLD



Cour d'Arbitrage Civile et Commerciale - CIMA
C/ Hermosilla, 8 - 2^e dcha.
28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.cima-arbitraje.com



Institut Allemand d'Arbitrage (Deutsche Institution für Schiedsgerichtsbarkeit - DIS)
Beethovenstr. 5 - 13
50674 Cologne - Allemagne
T. +49 (0)221 285520
E. dis@dis-arb.de
W. www.dis-arb.de

SPONSOR SESSION RELATION AVOCAT - CLIENT



LexisNexis
Martindale-Hubbell International
Halsbury House
35 Chancery Lane, WC2A 1EL Londres - Royaume-Uni
T. +44 20 7347 3700
E. connect@martindale.com
W. www.martindale-hubbell.co.uk

SPONSORS PUBLICITAIRES



ERA - Europäische Rechtsakademie / Academy of European Law
Metzer Allee 4
D-54295 Trier - Allemagne
T. +49 651 9 37 37 - 0
E. info@era.int
W. www.era.int



Wolters Kluwer Law & Business
Zuidpoelsingel 2
P.O. Box 316
2400 AH - Alphen a/d Rijn - Pays Bas
T. +31 (0) 172 64 1525
W. www.kluwerlaw.com

SPONSOR INSERTION MALLETTE CONGRÈS



Verlag C.H. Beck
Wilhelmstrasse 9
D-80801 Munich - Allemagne
T. +49 (89) 38 18 97 77
E. bestellung@beck.de
W. www.beck.de



Vendredi 2 novembre 2012

9:00-12:30 ■ 14:00-17:30

Thème principal 2 > Interaction entre religion et droit

> Salle HALL 3

COORDINATEUR :

Miguel LOINAZ RAMOS (*ALS Abogados*) Montevideo, Uruguay

Le contexte religieux et philosophique dans lequel une société évolue conditionne les modèles économiques et juridiques qu'elle met en place. La mondialisation entraîne une augmentation de la présence de différentes religions dans un même environnement. Nous étudierons les conséquences de cette évolution sur nos systèmes juridiques.

ORATEURS :

Omar ABBOUD, Buenos Aires, Argentine

Sergio BERGMAN, Buenos Aires, Argentine

Maxime DELHOMME (*SCP Delhomme*) Paris, France

Joaquín GARCIA-ROMANILLOS VALVERDE (*Gomez-Acebo & Pombo*) Madrid, Espagne

Mohammed RACHIDI (*Cabinet de Me Rachidi*) Casablanca, Maroc

Lucio RUIZ, Santa Fe, Argentine

Lutz SIMON (*Rechtsanwaltskammer Frankfurt*) Francfort, Allemagne

Vendredi 2 novembre 2012 ■ 9:00-12:30

> SESSIONS

> THÈMES

SALLE CONFERENCE 1

Droit Bancaire /
Droit des Sociétés

» Que sont les droits de substitution ? Fonctionnent-ils ?

La session débatera d'une création, rarement appliquée mais fréquemment utilisée, des bailleurs de fonds : les clauses d'intervention figurant dans les documents de financement. Comme leur nom l'indique, en principe ces clauses donnent le droit aux prêteurs de se positionner à la place des propriétaires du projet de développement d'une société, financée par les prêteurs eux-mêmes. L'objectif est de rassurer le prêteur si la société projet n'honore pas ses engagements au titre des emprunts contractés - le prêteur pourra reprendre la société projet ou nommer un candidat professionnel tiers pour prendre le relais, terminer le projet, puis vendre le développement pour

recouvrer la dette. Le droit de substitution vise également à fournir des droits de contrôle aux prêteurs sur les diverses relations contractuelles (créances et dettes) de la société projet. Mais de telles clauses fonctionnent-elles si le projet tourne mal financièrement ? Quelles sont les questions pratiques et les blocages posés par la structuration et l'applicabilité des accords sur les droits de substitution en cas de financement transfrontalier ?

SALLE CONFERENCE 2

Informatique et
Télécommunications
/ Propriété
Intellectuelle /
Droit de la Presse
et des Médias /
Droit de
l'Homme Numérique

» Les aspects juridiques des réseaux sociaux

Nous examinerons le phénomène du réseau social et tenterons de répondre aux questions suivantes : Quels sont les principaux types de réseaux sociaux ? Comment sont-ils organisés ? Comment sont-ils réglementés entre fournisseurs et utilisateurs et par les tiers comme les employeurs et les autorités ? Quelles sont les responsabilités éventuelles pour les utilisateurs et les fournisseurs de plates-formes et comment sont résolus les problèmes de responsabilité ? Quels sont les soucis d'ordre moral ? Comment peut-on protéger les données partagées ? Comment les médias utilisent-ils ces réseaux ?

SALLE CONFERENCE 3

ABA / UIA

Session organisée conjointement par l'UIA et l'ABA-SIL / ABA-TIPS (International Law, Tort Trial and Insurance Practice Sections).

» Se préparer pour et répondre aux catastrophes provoquées par les lois de la Nature

Avec un climat en constante évolution, les catastrophes naturelles et les sinistres sont de plus en plus fréquents dans le secteur des assurances. De la gestion des risques antérieurs au sinistre à la réaction postérieure à la catastrophe, les souscripteurs, les assureurs et les courtiers sont confrontés à une multitude de questions liées à l'assurance des biens et aux pertes de biens découlant de catastrophes naturelles. Ce panel d'orateurs prestigieux animera une discussion approfondie sur l'impact que les catastrophes naturelles (telles que tremblements de terre, ouragans, cyclones, inondations, tsunamis) ont sur l'industrie des assurances. Les sujets abordés comprendront la souscription et l'émission politique, la préparation et la réponse aux catastrophes, le traitement des réclamations, et la pratique du contentieux, mais le débat ne sera pas limité à ces points particuliers.

» Le trafic d'êtres humains, un problème mondial silencieux et croissant

Le trafic d'êtres humains correspond au recrutement, au transport, au transfert, à l'hébergement, ou à la réception de personnes par des moyens illicites (comme par la force, l'enlèvement, la fraude, ou la coercition) pour un but illégitime, incluant le travail forcé ou l'exploitation sexuelle. Les victimes peuvent être soumises au travail forcé, à l'industrie du sexe, à la servitude pour dettes, à la servitude domestique involontaire, ou au travail forcé des enfants. L'esclavage moderne est une menace pour toutes les nations et favorise l'éclatement des familles et des communautés, peut alimenter le crime organisé, prive les pays de capital humain, nuit à la santé publique, ou crée des opportunités pour les extorsions de fonds et la subversion parmi les représentants du gouvernement. Ce programme explorera quelques uns des aspects accrus de ce problème mondial silencieux et croissant.

SALLE CONFERENCE 4

Monde des
Affaires et Droits
de l'Homme / Droit
de la Mode

» 2nd Sommet du Monde des Affaires et Droits de l'Homme

(BandHRs) pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), lutte contre la corruption et Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : appel à l'action au sein du secteur de la mode

Le monde a besoin d'innovateurs. Les avocats ont un rôle essentiel à jouer en mettant à l'ordre du jour la durabilité - définie comme la prestation d'une entreprise d'une valeur à long terme en termes financiers, sociaux, environnementaux et éthiques. Marquant son premier anniversaire, le Sommet de la commission BandHRs pour les OMD, en se concentrant sur les trois zones cartographiées de lutte contre la corruption, l'OMD 3 et les ICC (Industries Culturelles et Créatives), fournit l'occasion

de tracer une voie plus durable pour notre monde en nous appelant, nous les avocats, à servir d'ambassadeurs pour la durabilité des entreprises.



> PRÉSIDENTS

Judit BUDAI
(*Szczekay Attorneys at Law*)
Budapest, Hongrie

Patricia LOPEZ AUFRANC
(*Marval, O'Farrell & Mairal*)
Buenos Aires, Argentine

> ORATEURS

Alain BENSOUSSAN
(*Alain Bensoussan Selas*)
Paris, France

Ian DE FREITAS
(*Berwin Leighton Paisner*)
Londres, Royaume-Uni

Andrea PIZZI
(*Studio Legale Avv. Andrea Pizzi*)
Bologne, Italie

Mark A. REUTTER
(*Walder Wyss & Partners LTD*)
Zurich, Suisse

Renata BERZANSKIENE (*Sorainen*) Vilnius, Lituanie
Guylyn CUMMINS (*Sheppard Mullin*) San Diego, CA, États-Unis
Pedro Luis HUGUET TOUS (*Consejo General de la Abogacía Española*) Reus, Espagne
Thomas KRITTER (*Kleiner Rechtsanwältte*) Mannheim, Allemagne
Bruce M. LANDAY (*Landay & Leblang*) Boston, MA, États-Unis
Gavin LLEWELLYN (*Berwin Leighton Paisner*)
Londres, Royaume-Uni
Francesca MIKUS (*RTI S.P.A Gruppo Mediaset*) Bologne, Italie
Lars PERHARD (*Wersén & Partners*) Stockholm, Suède
Gianluca POJAGHI (*Studio Legale Pojaghi*) Milan, Italie
Bénédicte QUERENET-HAHN
(*GGV Grutzmacher Gravert Viegner*) Paris, France
Mark A. REUTTER (*Walder Wyss & Partners LTD*) Zurich, Suisse

Bradley J. RICHARDS (*Haynes and Boone LLP*)
Houston, TX, États-Unis
Jerome ROTH (*Munger, Tolles & Olson*)
San Francisco, CA, États-Unis
Matthias W. STECHER (*Beiten Burkhardt*) Munich, Allemagne
Isabelle TELLIER (*Alain Bensoussan Selas*) Paris, France
Benoît VAN ASBROECK (*Bird & Bird LLP*) Bruxelles, Belgique

Modérateurs :
Randy ALIMENT
(*Williams Kastner PLLC*)
Seattle, WA, États-Unis

Louis F. BURKE
(*Louis F. Burke PC*)
New York, NY, États-Unis

Christina PHILLIPS (*Childress Duffly*) Chicago, IL, États-Unis
Andreas SHELL (*Allianz*) Allemagne
Katherine SMITH DEDRICK (*Risk Worldwide, LLC*) Chicago, IL, États-Unis

Michela COCCHI
(*Avvocato Michela Cocchi - Studio Legale*) Bologne, Italie

La session sera co-présidée par :
Daniela NASTASIA
(*Avvocato Michela Cocchi - Studio Legale*) Bologne, Italie

Daniela NASTASIA (*Avvocato Michela Cocchi - Studio Legale*)
Bologne, Italie
Julie GOFFIN Bruxelles, Belgique
Stéphane BONIFASSI (*Lebray & Associés*) Paris, France

Vendredi 2 novembre 2012 ■ 9:00-12:30 (suite)

> SESSIONS

> THÈMES

SALLE CONFERENCE 5

Droit International Privé / Droit de l'Union Européenne

Ordre public et lois de police : échappatoires ou instruments de protection ?

L'ordre public et les lois de police sont au cœur du droit international privé et du droit communautaire. Dans quasiment tous les pays, les tribunaux utilisent, à différents degrés, l'ordre public et les lois de police pour sauvegarder les intérêts publics du fort. D'un point de vue pratique, ceci résulte en une exception à l'application de la loi étrangère ou de clauses contractuelles, ou en un obstacle à la reconnaissance et à l'exécution des jugements étrangers et des sentences arbitrales.

Les commissions examineront, tant dans une perspective communautaire qu'extracommunautaire, des situations tirées de faits réels où ordre public et lois de police sont susceptibles d'altérer fondamentalement les relations entre les parties ou d'aboutir à un résultat que celles-ci n'avaient pas anticipé.

SALLE SEMINAR 1

Vente Internationale de Marchandises

Clauses-clé des contrats de vente internationale de marchandises - Une revue de questions traditionnelles à la lumière des développements récents du droit uniforme des contrats

Rédiger un contrat « parfait » de vente internationale de marchandises est une tâche difficile et riche en défis. Cela étant, avec l'apparition et le développement de nombreux instruments internationaux dans ce domaine - CVIM, Principes d'UNIDROIT, Principes Européens de Droit des Contrats (PECL), contrats modèles, droit européen de la vente, etc. - le cadre juridique de la vente internationale se trouve aujourd'hui considérablement

mieux charpenté que par le passé. Les instruments unifiés de droit des contrats constituent non seulement une aide précieuse pour les parties désireuses de trouver les meilleures solutions mais ils contribuent également à améliorer la compréhension et la perception des principes de base communs aux différents systèmes juridiques. La session se propose d'explorer l'impact que les sources principales du droit uniforme des contrats peuvent avoir sur la rédaction et la préparation d'un contrat de vente internationale de marchandises et de vérifier si les clauses contractuelles clé doivent être revues à la lumière des nouveaux instruments internationaux.

SALLE SEMINAR 2

Droit Administratif

Marchés Publics à l'OMC : La révision en 2011 de l'accord sur les marchés publics et les négociations multilatérales sur les marchés de services

L'acquisition de marchandises et de services par des organes gouvernementaux pour leurs propres besoins est un élément central du fonctionnement de l'État qui s'assure ainsi les intrants nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions ; elle a donc des incidences majeures pour les

principaux partenaires sociaux. Les marchés publics sont un aspect important du commerce international.

SALLE SEMINAR 3

Droit Immobilier

La solution judiciaire aux litiges en matière immobilière

La solution aux litiges diffère d'un pays à l'autre du fait que chaque pays a sa législation.

Ce thème nous permettra de débattre des points suivants :
- La pratique des avocats devant les différentes juridictions à travers le monde dans le cadre des litiges en matière immobilière.

- Les différentes traditions en matière de plaidoirie immobilière à travers les juridictions des différents pays.
- La présentation des dossiers devant les différentes juridictions et la jurisprudence en matière immobilière à travers le monde.
- La procédure de réalisation des hypothèques immobilières.

SALLE SEMINAR 4

Droit des Biotechnologies

Le droit à un traitement médical

Comment les individus, les familles, les institutions et les gouvernements devraient-ils établir et définir les priorités et règles au regard de l'évolution des attentes liées à une médecine personnalisée ? Nos confrères spécialistes et un bio-éthicien relèveront ce défi et plus encore.



> PRÉSIDENTS

Simona MATTA
(L&P) Paris, France

Enrica SENINI
(Studio Legale Senini) Brescia, Italie

> ORATEURS

Ángel María BALLESTEROS BARROS (Concordia Abogados S.L.P.)
Séville, Espagne
Gilles CUNIBERTI (Université du Luxembourg)
Luxembourg, Luxembourg
Béatrice DESHAYES (HW&H - Avocats & Rechtsanwälte)
Paris, France
Majed M. GAROUB (The Law Firm of Majed M. Garoub)
Jeddah, Arabie Saoudite
Olaf HARTENSTEIN (Dabelstein & Passehl)
Hambourg, Allemagne
Tzvi LEVINSON (The Levinson Environmental Law Firm)
Haifa, Israël
Eduardo LORENZETTI MARQUES
(Campedelli, Marques e Zarif Advogados) São Paulo, Brésil
Paolo LOMBARDI (Buffa, Bortolotti & Mathis - Studio Legale)
Turin, Italie

Verena MOLL (Zschunke Avocats / Rechtsanwälte) Paris, France
Sebastiaan MOOLENAAR (AKD Advocaten) Rotterdam, Pays-Bas
Francisco RAMOS ROMEU (Ramos & Arroyo) Barcelone, Espagne
Arianna RIGHI (Righi Avocats) Paris, France
James D. ROSENER (Pepper Hamilton LLP)
New York, NY, États-Unis
Pier-Mario TELMON (SLI - Studio Legale Internazionale)
San Remo, Italie
Miguel TORRES BLANQUEZ (Ebame & Associats)
Barcelone, Espagne
Michel TOURNOIS (Michel Tournois Avocat) Paris, France
Bart-Jan VAN HET KAAR (AKD Advocaten) Rotterdam, Pays-Bas
Bart VOLDERS (Stibbe) Bruxelles, Belgique

Jelena PEROVIC
(Faculty of Economics, University of Belgrade) Belgrade, Serbie

Fabio BORTOLOTTI (Buffa Bortolotti & Mathis) Turin, Italie
Goran KOEVSKI (University "Ss. Cyril and Methodius",
Faculty of Law "Iustinianus Primus") Skopje, Macédoine
Gisella LEVI CAROTI (Herzfeld & Rubin, P.C.)
New York, NY, États-Unis
Thomas MEYER (GIZ Open Regional Fund for South
East Europe - Legal Reform) Sarajevo, Bosnie-Herzégovine
Jelena PEROVIC (Faculty of Economics, University Of Belgrade)
Belgrade, Serbie
Burghard PILTZ (Brandi) Gütersloh, Allemagne
Jean-Gabriel RECQ (Diem & Partner Rechtsanwälte)
Stuttgart, Allemagne

Marie-Josée TCHEXÉBO (Cabinet de Me Mouaffo)
Douala, Cameroun
Jean-Gabriel TOBALY Rabat, Maroc
Jean-Paul VULLIET (Lalve & Associés) Genève, Suisse

José Luis MOREIRA DA SILVA
(SRS Advogados - Sociedade Rebelo de
Sousa e Advogados Associados, RL)
Lisbonne, Portugal

La session sera co-présidée par :
Nicholas NIGGLI, Président du Comité
des Marchés Publics, OMC,
Genève, Suisse

Peter BENNET, Économiste, Conseiller en Politique Commerciale,
Office of Government Commerce, Ministère des Finances,
Londres, Royaume-Uni
Monferrier DORVAL (Cabinet Dorval) Port-au-Prince, Haïti
José Luis MOREIRA DA SILVA (SRS Advogados - Sociedade Rebelo
de Sousa e Advogados Associados, RL) Lisbonne, Portugal
François MOYSE (DSM Avocats à la Cour)
Luxembourg, Luxembourg
Anna MULLER (OMC) Genève, Suisse

Hassan KETTANI
(Cabinet Kettani)
Casablanca, Maroc

Lahouari BELBARR (Cabinet Maître Belbarr Lahouari)
Oran, Algérie
Cécile BERGER MEYER (Lenz & Staehelin) Genève, Suisse
Michel HUET (Cabinet Michel Huet Bellenger Blandin)
Paris, France
Carlo MASTELLONE (Studio Legale Mastellone) Florence, Italie
Denis MILLIARD Nouméa, Nouvelle Calédonie, France
Stefania PAROLA (Studio Dell'Avv. Stefania Parola) Rome, Italie
José Antonio PEREZ BREVA (J&A Garrigues S.L.P.)
Barcelone, Espagne
Tarik ZOUHAIR (Cabinet Zouhair) Casablanca, Maroc

Barbara J. GISLASON
(Law Office of Barbara J. Gislason)
Minneapolis, MN, États-Unis

Kerry BOWMAN, Clinical Ethicist at Mount Sinai Hospital,
Assistant Professor at University of Toronto, serves with the
University of Toronto Joint Centre for Bioethics & the University
of Toronto Centre for Environment, Toronto, Canada
Barbara J. GISLASON (Law Office of Barbara J. Gislason)
Minneapolis, MN, États-Unis
Janice MULLIGAN (The Law Offices Mulligan & Banham)
San Diego, CA, États-Unis
Wei SONG, Professor and Dean of the School of Public Affairs,
University of Science and Technology of China (USTC) and
Director of USTC Intellectual Property Management Research
Centre, Hefei, Chine

Vendredi 2 novembre 2012 ■ 14:00-17:30

► SESSIONS

► THÈMES

SALLE CONFERENCE 1

Droit Fiscal /
Fusions et
Acquisitions

► **Structure des transactions - Nouvelles tendances et pratiques**
La session conjointe vous informera sur les dernières tendances en matière de structure de transactions en matières juridique et fiscale. Les intervenants des deux commissions évoqueront et présenteront les nouvelles pratiques en matière d'acquisitions/cessions et de joint ventures. Un cas pratique sera utilisé pour mettre en lumière les implications concrètes de ces nouvelles tendances.

SALLE CONFERENCE 2

Informatique et
Télécommunications
/ Propriété
Intellectuelle /
Droit de la Presse
et des Médias /
Droit de
l'Homme Numérique
(suite)

► **Les aspects juridiques des réseaux sociaux**
Nous examinerons le phénomène du réseau social et tenterons de répondre aux questions suivantes: Quels sont les principaux types de réseaux sociaux ? Comment sont-ils organisés ? Comment sont-ils réglementés entre fournisseurs et utilisateurs et par les tiers comme les employeurs et les autorités ? Quelles sont les responsabilités éventuelles pour les utilisateurs et les fournisseurs de plates-formes et comment sont résolus les problèmes de responsabilité ? Quels sont les soucis d'ordre moral ? Comment peut-on protéger les données partagées ? Comment les médias utilisent-ils ces réseaux ?

SALLE CONFERENCE 3

Droit
du Travail

► **Les médias sociaux sur le lieu de travail**
Les médias sociaux exercent une influence croissante sur les relations entre l'employeur et ses employés. L'employeur dispose de nouvelles possibilités en termes de présélection, de recrutement, de contrôle et de monitoring de ses employés. D'autre part, il y a une augmentation des risques liés à la diffusion des informations concernant les employés auprès du

grand public. Les politiques de ressources humaines doivent être adaptées aux nouveaux développements technologiques. La protection des données, la vie privée et les droits de l'Homme sont impliqués et en jeu. Nous traiterons les aspects juridiques pertinents dans la perspective du droit du travail par le biais d'études de cas, d'orateurs et d'une discussion interactive avec un panel d'experts.

SALLE CONFERENCE 4

Monde des
Affaires et Droit
de l'Homme

► **"Des gens résilients, une planète résiliente : Un avenir qui mérite d'être choisi" vers une cohérence et une responsabilisation. Un aperçu du réseau grandissant de responsabilités pour les entités commerciales impliquées dans des violations internationales en matière de droits humains**
Quels sont les moyens d'envoyer une entreprise ou le représentant d'une entreprise devant un tribunal pour violations

des droits de l'Homme ? Les conventions internationales sont-elles interprétées différemment dans les divers systèmes judiciaires ? L'accent sera surtout mis sur les violations commises par les entreprises en dehors de leur propre pays et les comparaisons internationales. "La terre fournit suffisamment pour satisfaire les besoins de tous les hommes, mais pas la cupidité de chaque homme." (Mahatma Gandhi).

SALLE CONFERENCE 5

Droit International
Privé /
Droit de l'Union
Européenne
(suite)

► **Ordre public et lois de police : échappatoires ou instruments de protection ?**
L'ordre public et les lois de police sont au cœur du droit international privé et du droit communautaire. Dans quasiment tous les pays, les tribunaux utilisent, à différents degrés, l'ordre public et les lois de police pour sauvegarder les intérêts publics du fort. D'un point de vue pratique, ceci résulte en une exception à l'application de la loi étrangère ou de clauses contractuelles, ou en un obstacle à la reconnaissance et à l'exécution des jugements étrangers et des sentences arbitrales. Les commissions uniront leurs forces pour examiner, tant dans une perspective communautaire qu'extracommunautaire, des situations tirées de faits réels où ordre public et lois de police sont susceptibles d'altérer fondamentalement les relations entre les parties ou d'aboutir à un résultat que celles-ci n'avaient pas anticipé.



> PRÉSIDENTS

Stephan KÖNIG
(Oppenhoff & Partner) Cologne,
Allemagne

Tiago MARREIROS MOREIRA
(Vieira de Almeida & Associados -
Sociedade de Advogados, RL)
Lisbonne, Portugal

Alain BENSOUSSAN
(Alain Bensoussan Selas)
Paris, France

Ian DE FREITAS
(Berwin Leighton Paisner)
Londres, Royaume-Uni

Andrea PIZZI
(Studio Legale Avv. Andrea Pizzi)
Bologne, Italie

Mark A. REUTTER
(Walder Wyss & Partners LTD)
Zurich, Suisse

Paul A. M. WITTEVEEN
(Van Doorne)
Amsterdam, Pays-Bas

Michela COCCHI
(Avvocato Michela Cocchi - Studio
Legale)
Bologne, Italie

Simona MATTA
(L&P) Paris, France

Enrica SENINI
(Studio Legale Senini) Brescia, Italie

> ORATEURS

Ana Lucia CASTAGNARI MARRA (Machado Associados Advogados
e Consultores) São Paulo, Brésil
Pierre-Menno DE GIRARD (Reinhart Marville Torre) Paris, France
Peter FEYL (Schoenherr Rechtsanwälte GMBH) Vienne, Autriche
James GRENNAN (A & L Goodbody) Dublin, Irlande
Alan JESSUP (Piper Alderman) Sydney, Australie
Stephan KÖNIG (Oppenhoff & Partner) Cologne, Allemagne
Stéphane KONKOLY (Vischer) Bâle, Suisse

Renata BERZANSKIENE (Sorainen) Vilnius, Lituanie
Guylyn CUMMINS (Sheppard Mullin) San Diego, CA, États-Unis
Pedro Luis HUGUET TOUS (Consejo General de la Abogacía
Española) Reus, Espagne
Thomas KRITTER (Kleiner Rechtsanwälte) Mannheim, Allemagne
Bruce M. LANDAY (Landay & Leblang) Boston, MA, États-Unis
Gavin LLEWELLYN (Berwin Leighton Paisner)
Londres, Royaume-Uni
Francesca MIKUS (RTI S.P.A. Gruppo Mediaset) Bologne, Italie
Lars PERHARD (Wersén & Partners) Stockholm, Suède
Gianluca POJAGHI (Studio Legale Pojaghi) Milan, Italie
Bénédicte QUERENET-HAHN
(GGV Grutzmacher Gravert Viegner) Paris, France
Mark A. REUTTER (Walder Wyss & Partners LTD) Zurich, Suisse

Sonia CORTES GARCIA (Cuatrecasas, Gonçalves Pereira, S.L.P.)
Barcelone, Espagne
Hervé DUVAL (Idavocats) Paris, France
Mary-Daphné FISHIELSON (La Garanderie & Associés)
Paris, France
Sascha R. GROSJEAN (Taylor Wessing) Düsseldorf, Allemagne
Catharina KAT (Catlaw Advocaten) Amsterdam, Pays-Bas
Matelda LO FIEGO (Studio Legale Lo Fiego) Milan, Italie
Martin NEBELING (Bird & Bird LLP) Düsseldorf, Allemagne

Stéphane BONIFASSI (Lebray & Associés) Paris, France
Michela COCCHI (Avvocato Michela Cocchi - Studio Legale)
Bologne, Italie

Ángel María BALLESTEROS BARROS (Concordia Abogados S.L.P.)
Séville, Espagne
Gilles CUNIBERTI (Université du Luxembourg)
Luxembourg, Luxembourg
Béatrice DESHAYES (HW&H - Avocats & Rechtsanwälte)
Paris, France
Majed M. GAROUB (The Law Firm of Majed M. Garoub)
Jeddah, Arabie Saoudite
Olaf HARTENSTEIN (Dabelstein & Passehl)
Hambourg, Allemagne
Tzvi LEVINSON (The Levinson Environmental Law Firm)
Haïfa, Israël
Eduardo LORENZETTI MARQUES (Campedelli, Marques e Zarif
Advogados) São Paulo, Brésil
Paolo LOMBARDI (Buffa, Bortolotti & Mathis - Studio Legale)
Turin, Italie

Daniel LEHMANN (Baer & Karrer AG) Zurich, Suisse
Tiago MARREIROS MOREIRA (Vieira de Almeida & Associados -
Sociedade de Advogados, RL) Lisbonne, Portugal
Alexander PUPETER (P+P Pöllath + Partners) Munich, Allemagne
Zdravka UGRINOVA (Djingov, Gouginski, Kyutchukov & Velichkov)
Sofia, Bulgarie
Jochem VAN DER WAL (Loens & Loeff, N.V.) Amsterdam, Pays-Bas

Bradley J. RICHARDS (Haynes and Boone LLP)
Houston, TX, États-Unis
Jerome ROTH (Munger, Tolles & Olson)
San Francisco, CA, États-Unis
Matthias W. STECHER (Beiten Burkhardt) Munich, Allemagne
Isabelle TELLIER (Alain Bensoussan Selas) Paris, France
Benoît VAN ASBROECK (Bird & Bird LLP) Bruxelles, Belgique

Acácio PITA NEGRAO (P.L.E.N. - Sociedade de Advogados)
Lisbonne, Portugal
Geoffrey W. RICHARDS (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni
Jacqueline R. SCOTT (Fortney & Scott, LLC)
Washington, D.C., États-Unis
Federico TORZO (Studio Legale Macchi Di Cellere Gangemi)
Milan, Italie
Mark A. WATSON (Fox Williams LLP) Londres, Royaume-Uni
W. Carter YOUNGER (McGuire, Woods LLP) Richmond, VA, États-Unis

Verena MOLL (Zschunke Avocats / Rechtsanwälte) Paris, France
Sebastian MOOLENAAR (AKD Advocaten) Rotterdam, Pays-Bas
Francisco RAMOS MENDEZ (Ramos & Arroyo)
Barcelone, Espagne
Arianna RIGHI (Righi Avocats) Paris, France
James D. ROSENER (Pepper Hamilton LLP)
New York, NY, États-Unis
Pierre Mario TELMON (SLI - Studio Legale Internazionale)
San Remo, Italie
Miguel TORRES BLANQUEZ (Ebame & Associats)
Barcelone, Espagne
Michel TOURNOIS (Cergy-le-Haut, France)

Vendredi 2 novembre 2012 ■ 14:00-17:30 (suite)

> SESSIONS

> THÈMES

SALLE SEMINAR 1

Forum des Firms

Quel modèle pour nos cabinets: modèle anglo-saxon ou modèle continental ?

Les grands cabinets d'avocats anglais et américains se placent dans tous les grands pays parmi les plus gros et plus importants cabinets d'affaires. C'est également le cas sur le continent européen où, traditionnellement, les cabinets d'avocats sont organisés différemment. Quelle est la différence dans l'organisation et la gestion de ces cabinets anglo-saxons en comparaison avec les cabinets traditionnels allemands, français et autres ? Quelle est la clé de leur réussite ? Quelles sont les avantages et les désavantages des deux modèles ? Mais pourquoi beaucoup de cabinets et de confrères continuent-ils à avoir du succès tout en préférant s'organiser dans le « style continental » ? Font-ils une erreur ou ont-ils raison ? Il y a matière à un débat et une réflexion globale. Nous serons amenés à traiter ce sujet lors de la réunion de notre Forum au congrès de Dresde et nous mènerons notre discussion avec un panel de représentants de cabinets des deux types et nos auditeurs dans la salle.

SALLE SEMINAR 2

Droit de la Faillite

Relation avocat-client : problème particulier des clients en situation de faillite et leur relation avec les avocats : conflits d'intérêts et règlement des honoraires

SALLE SEMINAR 3

Défense Pénale Internationale

La session traitera des thèmes de défense pénale internationale suivants :

- l'avenir de la Justice pénale internationale
- la collaboration des États membres à la Cour pénale internationale
- la primauté des TPI et la compétence concurrente des juridictions nationales (dans le cadre de leurs travaux

d'achèvement) versus la complémentarité de la Cour pénale internationale

- le crime d'agression, état des lieux
- la situation des victimes
- le problème récurrent du financement des Conseils intervenant devant la Cour, qu'il s'agisse des avocats de la défense ou des représentants légaux des victimes

SALLE SEMINAR 4

Droit des transports

La responsabilité de transports intermédiaires

Nous discuterons de la responsabilité contractuelle et extracontractuelle des transporteurs, des agents et autres intermédiaires ayant reçu l'ordre d'effectuer un transport. Introduction générale sur différents sujets :

- Quelles sont les différentes possibilités de transport ? Brève description des rôles et des prestations

- Les conditions générales/standards applicables aux prestations (cf. les conditions pour transporteurs)
- La responsabilité juridique ainsi que les conditions de limitation vis-à-vis des intermédiaires
- La Clause Himalaya (conditions applicables aux contrats de transport permettant de bénéficier de conditions protectrices en faveur des agents)



> PRÉSIDENTS

Michael BRAUCH
(SKW Schwarz Rechtsanwälte)
Munich, Allemagne

Mary-Daphné FISHELSON
(La Garanderie & Associés)
Paris, France

Jean-Jacques UETTWILLER
(UGGC & Associés) Paris, France

> ORATEURS

José PAJARES ECCHEVERIA
(Pajares & Asociados Abogados desde
1958, S.L.)
Saragosse, Espagne

Rubén ACOSTA GONZALEZ (Acosta y Asociados)
Guadalajara, Mexique
Alfonso ANDRES ANADON (I. A. Cremades & Associés)
Paris, France
Ángel María BALLESTEROS BARROS (Concordia Abogados SLP)
Séville, Espagne
Carlos CARNEIRO GOMES (Pinto Machado, Carneiro Gomes &
Asociados, Soc. Advogados RL) Lisbonne, Portugal
Javier DASSO (Estudio Ariel A. Dasso) Buenos Aires, Argentine
Isabelle DIDIER (Aarpi Smith Violet) Paris, France

Thierry MONTERAN (UGGC & Associés) Paris, France
José PAJARES ECCHEVERIA (Pajares & Asociados Abogados desde
1958, S.L.) Saragosse, Espagne
Salvador PEÑA OCHOA (Oria, Peña, Pajares y Asociados)
Madrid, Espagne
Angel SANCHEZ FREIRE (I. A. Cremades y Asociados)
Madrid, Espagne
Miguel TORRES BLANQUEZ (Ebame & Associats)
Barcelone, Espagne

Pascal VANDERVEEREN
(Thys, Wauters & Foriers)
Bruxelles, Belgique

Jacoba DE JONGH-DUNAND (Cabinet De Jongh-Dunand)
Paris, France
Julie GOFFIN Bruxelles, Belgique
Allison TURNER (Allison Turner, Attorney) Montréal, Canada

Carel J. H. VAN LYNDEN
(AKD Prinsen Van Wijmen N.V.)
Rotterdam, Pays-Bas

EXPOSANTS DU 56^e CONGRÈS



Cour d'Arbitrage Civile et Commerciale - CIMA
C/ Hermosilla, 8 - 2^o dcha.
28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.cima-arbitraje.com



ERA - Europäische Rechtsakademie / Academy of European Law
Metzer Allee 4
D-54295 Trier - Allemagne
T. +49 651 9 37 37 - 0
E. info@era.int
W. www.era.int



Imc mobile
60, route de Sartrouville - Bâtiment 3
78230 Le Pecq - France
T. +33 1 76 21 18 45
E. nmoreau@imc-mobile.fr
W. www.imc-mobile.fr



LexisNexis
Martindale-Hubbell International
Halsbury House, 35 Chancery Lane
WC2A 1EL Londres - Royaume-Uni
T. +44 20 7347 3700
E. connect@martindale.com
W. www.martindale-hubbell.co.uk



Thomson Reuters
Sweet & Maxwell, 100 Avenue Road
NW3 3PF Londres - Royaume-Uni
T. +44 20 7449 1110
E. customer.service@westlaw.co.uk
W. www.thomsonreuters.com/legal



TransPerfect Legal Solutions
1-5 rue Paul Cezanne
75008 Paris - France
T. +33 1 56 88 28 38
E. info@transperfect.com
W. www.transperfectlegal.com



Samedi 3 novembre 2012

9:00-12:30

Thème principal 3 > Relation Avocat - Client

> Salle HALL 3



Sponsor de la session

COORDINATEUR :

Jean-Pierre BUYLE (*Philippe & Partners*) Bruxelles, Belgique

Le respect du devoir de confidentialité constitue l'une des principales obligations de l'avocat à l'égard de son client. Mais qui est le client ? Certaines situations peuvent être source de confusion : administrateurs à l'égard de la société qu'ils gèrent, société mère vis-à-vis de sa filiale, compagnie d'assurance vis-à-vis de son assuré, etc.

1. Contenu et limites de l'obligation de confidentialité et/ou de secret professionnel à l'égard de son client : rapport comparatif.
2. Détermination du client et du créancier de l'obligation de confidentialité ou de secret professionnel. A qui doit rapporter l'avocat : le client ? Le commissaire réviseur ? L'assureur protection juridique ? L'ayant-droit économique ? La maison mère ? La filiale ? Le gestionnaire de la société client ?
3. Le conflit d'intérêts dans les pays de Common Law. Incidences des associations intégrées et des réseaux ?
4. Le conflit d'intérêts dans le continent sud-américain ?
5. Comment les juristes d'entreprise en Europe occidentale sélectionnent et retiennent les cabinets d'avocats ?

ORATEURS :

Jean-Marie BURGUBURU (*Debevoise & Plimpton LLP*) Ancien Bâtonnier de Paris, Paris, France

Francis GERVAIS (*Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Ass.*) Ancien Bâtonnier du Québec, Ancien Bâtonnier de Laval, Laval, Canada

Bryn HUGHES (*LexisNexis Martindale-Hubbell*) Directeur Marketing et Communication, Londres, Royaume-Uni

Barton LEGUM (*Debevoise & Plimpton LLP, Président de la Section Internationale de l'American Bar Association*) Paris, France

Mariano SILVESTRONI, Argentine

14:00 - 17:30

Projection du film « L'affaire Chebeya : un crime d'état ? »

> Salle SEMINAR 3

Session spéciale suivie d'un débat en présence du réalisateur Thierry MICHEL.

MODÉRATEUR :

Stéphane BONIFASSI (*Lebray & Associés*) Directeur des droits de l'Homme, Paris, France

Le 2 juin 2010, Floribert Chebeya, défenseur congolais des droits de l'homme est retrouvé assassiné. La police congolaise semble impliquée.

Ce film relate le procès de certains des policiers accusés de l'assassinat de Floribert Chebeya. Il soulève notamment la question de la protection des témoins et des victimes, celle de la place de ces dernières dans un tel procès et la question de la préservation de l'indépendance de juges amenés à siéger dans une affaire hautement politique et dans un climat de pression permanente.

Le film de 70 minutes sera diffusé en français sous-titré en anglais.

Samedi 3 novembre 2012 ■ 9:00-12:30

> SESSIONS

> THÈMES

SALLE CONFERENCE 1

Droits de l'Homme

Le secret et la liberté

Le secret n'est pas réputé comme le meilleur allié d'une justice équitable et respectueuse des valeurs humaines. Toutefois, son recours demeure une composante essentielle de nos systèmes judiciaires et répressifs. Par des exemples pratiques, notre commission se propose d'aborder en quoi les libertés fondamentales peuvent être concrètement invoquées par l'avocat pour lutter ou défendre les secrets que notre Justice

recèle encore tels que : le secret de l'instruction et de l'enquête, les prisons secrètes, le secret des délibérés, le secret des relations entre l'avocat et son client notamment au regard de l'obligation de dénonciation en matière de blanchiment, le classement de documents secret-défense, le secret des correspondances, le secret des sources de la presse ... Les débats se voudront interactifs avec l'auditoire pour permettre un échange sur nos expériences et nos solutions.

SALLE CONFERENCE 2

Droit des Contrats

Les conventions précontractuelles

Les thèmes traités comprendront :

- Protocoles d'accord, lettres d'intention et préaccords - Vive la différence ou pas.
- Exclusivité - début et fin de l'engagement
- Nécessité de respecter les exigences d'informations précontractuelles : un mal pour un bien ou le contraire ?

- Identifier les erreurs I - Mini-atelier consacré aux protocoles d'accord régis par la Common Law
- Identifier les erreurs II - Mini-atelier consacré aux préaccords régis par le droit continental
- La nécessité de confidentialité : La Common Law offre-t-elle une protection suffisante ?
- Exécution forcée des conventions précontractuelles.

SALLE CONFERENCE 3

Droit de la Concurrence /
Droit du Travail /
Droit Pénal

Conformité au sein des entreprises : enquêtes internes, mise en place de programmes de la conformité incluant la dénonciation des irrégularités (whistleblowing) - Analyse croisée des implications en matière de droit pénal, droit du travail et droit de la concurrence

Consacrée à l'interaction entre droit de la concurrence, droit du travail et droit pénal en matière de conformité au sein des entreprises, la session sera centrée sur les questions pratiques soulevées par les enquêtes internes au sujet d'ententes (cartels)

et la mise en place de programmes de conformité prévoyant des lignes téléphoniques spéciales pour les dénonciateurs. Des experts en la matière présenteront des sujets croisés relatifs aux enquêtes sur les ententes et programmes de conformité, menant à des exigences opposées telles que droits des employés et intérêts de l'entreprise, interdiction d'auto-incrimination et obligation de collaborer (programmes de clémence par exemple), protection des données et mesures d'enquête, etc.

SALLE CONFERENCE 4

Droit de l'Art

L'art comme objet de valeur : ce que vos clients doivent savoir au sujet de la collection, la négociation et l'investissement dans l'art

Dans un contexte de récession mondiale, les ventes d'objets d'art continuent à atteindre des prix record, ce qui suscite l'intérêt de nos clients, collectionneurs de longue date ou investisseurs à la recherche de placements alternatifs. L'art constitue une catégorie de biens unique présentant des caractéristiques et des opportunités particulières avec lesquelles

les avocats doivent se familiariser pour pouvoir conseiller au mieux leurs clients. Nos confrères traiteront les questions juridiques suivantes : faux et contrefaçons, œuvres d'art volées, erreurs d'attribution, financement des œuvres d'art, fonds d'investissement, transport et conservation des œuvres d'art, protection contre les attaques de créanciers, prêts pour des expositions, assurance et estimations.

SALLE SEMINAR 1

Droit de
l'Environnement
et Développement
Durable / Médiation
et Prévention des
Conflits

La Médiation dans les conflits en matière d'environnement

SALLE SEMINAR 2

Services
Financiers

Prohibition de ventes à découvert

La prohibition de ventes à découvert instaurée cet été en Europe avait pour objet de limiter l'impact de la spéculation. A-t-elle eu le résultat espéré ?



> PRÉSIDENTS

Régis BERGONZI
(Étude Bergonzi)
Monaco, Monaco

Stephen SIDKIN
(Fox Williams LLP)
Londres, Royaume-Uni

Astrid ABLASSER-NEUHUBER
(bvp Hügel Rechtsanwälte OG)
Vienne, Autriche

Jerome ROTH
(Munger, Tolles & Olson)
San Francisco, CA, États-Unis

Paul A. M. WITTEVEEN
(Van Doorne) Amsterdam, Pays-Bas

Howard SPIEGLER
(Herrick, Feinstein LLP)
New York, NY, États-Unis

Helena DE BACKER
(DS De Backer & Bastin)
Bruxelles, Belgique

Manmohan Lal SARIN
(Sarin & Co.)
Chandigarh, Inde

Ana BEN VAZQUEZ
(Prol & Asociados)
Madrid, Espagne

> ORATEURS

Régis BERGONZI (Étude Bergonzi) Monaco, Monaco
Carlos FATÁS MOSQUERA (Iuris Vallis Abogados)
Barcelone, Espagne
Martin KAMAKO (Cabinet Kamako) Douala, Cameroun
Denis MILLIARD, Nouméa, Nouvelle Calédonie, France
Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI, Jdeidet El Metn, Liban

Astrid ABLASSER-NEUHUBER (bvp Hügel Rechtsanwälte OG)
Vienne, Autriche
Stéphane BONIFASSI (Lebray & Associés) Paris, France
Sonia CORTES GARCIA (Cuatrecasas, Gonçalves Pereira, S.L.P.)
Barcelone, Espagne
Sascha R. GROSJEAN (Taylor Wessing) Düsseldorf, Allemagne
Gönenç GÜRKAYNAK (ELIG Attorneys at Law) Istanbul, Turquie
Rayane HOUDROUGE (Lenz & Staehelin) Genève, Suisse
Martina MAIER (McDermott Will & Emery Belgium LLP)
Bruxelles, Belgique

Dirk BURGHARDT
(Managing Director, Staatliche Kunstmuseen Dresden)
Dresde, Allemagne
Lawrence M. KAYE (Herrick, Feinstein LLP)
New York, NY, États-Unis
Gregor KLEINKNECHT (Klein Solicitors) Londres, Royaume-Uni
Peter MOSIMANN (Wenger Plattner) Bâle, Suisse
Andrea PIZZI (Studio Legale Andrea Pizzi) Bologne, Italie

Carlos DE MIGUEL PERALES (Uriá & Menéndez) Madrid, Espagne
Manmohan Lal SARIN (Sarin & Co.) Chandigarh, Inde

Ana BEN VAZQUEZ (Prol & Asociados) Madrid, Espagne
Jean BRUCHER (Brucher Thielgtgen & Partners)
Luxembourg, Luxembourg
Silvestre TANDEAU DE MARSAC
(SCP Fischer, Tandeau de Marsac, Sur & Associés) Paris, France

Benoît MERKT (Lenz & Staehelin) Genève, Suisse
Koen PLATTEAU (Olswang LLP) Bruxelles, Belgique
Marc REYSEN (O'Melveny & Myers LLP) Bruxelles, Belgique
Jerome ROTH (Munger, Tolles & Olson)
San Francisco, CA, États-Unis
Aleksander STAWICKI (Wiercinski, Kwiecinski, Baehr SPK)
Varsovie, Pologne
Federico TORZO (Studio Legale Macchi Di Cellere Gangemi)
Milan, Italie

Claudia VON SELLE (Zschunke Avocats / Rechtsanwälte)
Berlin, Allemagne

Samedi 3 novembre 2012 ■ 14:00-17:30

> SESSIONS

> THEMES

SALLE CONFERENCE 1

Droits de l'Homme
(suite)

Le secret et la liberté

Le secret n'est pas réputé comme le meilleur allié d'une justice équitable et respectueuse des valeurs humaines. Toutefois, son recours demeure une composante essentielle de nos systèmes judiciaires et répressifs. Par des exemples pratiques, notre commission se propose d'aborder en quoi les libertés fondamentales peuvent être concrètement invoquées par l'avocat pour lutter ou défendre les secrets que notre Justice

recèle encore tels que : le secret de l'instruction et de l'enquête, les prisons secrètes, le secret des délibérés, le secret des relations entre l'avocat et son client notamment au regard de l'obligation de dénonciation en matière de blanchiment, le classement de documents secret-défense, le secret des correspondances, le secret des sources de la presse ... Les débats se voudront interactifs avec l'auditoire pour permettre un échange sur nos expériences et nos solutions.

SALLE CONFERENCE 2

Investissements
Étrangers

Investir à l'étranger pour sortir de la crise européenne

De nombreuses sociétés des pays de l'Union européenne investissent à l'étranger pour sortir de la crise dans leur propre pays. Comment font-elles ? Quelles sociétés sont en mesure de le faire ? Faut-il être une multinationale ? Comment gérer la gouvernance de l'activité, la réglementation du travail et sociale des expatriés, le flux de capitaux avec le pays de destination et la

fiscalité internationale ? Est-il possible d'obtenir des subventions de l'Union européenne ou même de son propre pays ?

SALLE CONFERENCE 3

Droit Bancaire

Questions pratiques de la finance islamique

SALLE CONFERENCE 4

Droit Fiscal

Jusqu'où la planification fiscale peut-elle aller ? Marge de manœuvre dans l'optimisation de structures fiscales, entre «tout peut fonctionner» et «réglementation anti-évasion stricte»

La session de la commission de droit fiscal présentera et discutera différentes dispositions fiscales et positions adoptées par les autorités fiscales de juridictions choisies. Le débat sera

axé sur les différents niveaux de marge de manœuvre pour l'optimisation de structures fiscales et son impact dans la promotion du commerce et des investissements (inter) nationaux.

SALLE SEMINAR 1

Droit de
l'Environnement
et Développement
Durable / Médiation
et Prévention des
Conflits
(suite)

La Médiation dans les conflits en matière d'environnement

SALLE SEMINAR 2

Organisation
Internationale
du Patrimoine

La bataille pour l'héritage futur : la protection du testateur et/ou de ses descendants ?

Une veuve de 80 ans a deux enfants âgés de 45 et 50 ans ; son patrimoine est d'environ 3 000 000 € et se compose d'actifs financiers, d'un bien immobilier dans son pays de résidence et d'une résidence secondaire à l'étranger. Elle trouve le réconfort auprès d'un jeune homme de 25 ans, désargenté et avec qui elle s'installe en union libre, sans oublier de le gratifier de donations. Les enfants ont peur pour leur héritage futur. Les enfants se demandent s'ils peuvent suspendre ou limiter la capacité juridique de leur maman. Et si la maman était heureuse avec son jeune homme, ce que les enfants ne semblent pas contester ?

Les participants devront répondre aux questions suivantes :

1. Les procédures de protection des majeurs vulnérables
2. Le mandat sur incapacité future et le testament de fin de vie
3. Les enfants ont-ils un droit d'imposer à leur parent de conserver son patrimoine ?
4. Quels sont les moyens d'action des enfants, du vivant de leur parent et après le décès de leur parent ?



> PRÉSIDENTS

Régis BERGONZI
(Étude Bergonzi)
Monaco, Monaco

> ORATEURS

Régis BERGONZI (Étude Bergonzi) Monaco, Monaco
Carlos FATÁS MOSQUERA (Iuris Valls Abogados)
Barcelone, Espagne
Martin KAMAKO (Cabinet Kamako) Douala, Cameroun
Denis MILLIARD, Nouméa, Nouvelle Calédonie, France
Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI, Jdeidet El Metn, Liban

Miguel TORRES
(Ebame & Associats)
Barcelone, Espagne

Shalini AGARWAL (Clasis Law) New Delhi, Inde
Hernán ANDRADA (Basílico, Santurio & Andrada)
Buenos Aires, Argentine
Philip J. BOTHA (Philip J. Botha Attorneys)
Johannesbourg, Afrique du Sud
Mustafa Hakan ÇINAR (Çinar & Çinar Law Office) Ankara, Turquie
Arnaud DE CORBIÈRE (Nexo Association d'Avocats) Paris, France
Txaber FERNANDEZ BELDARRAIN (ASECOEX) Bilbao, Espagne

Laurence KIFFER (Teynier, Pic & Associés) Paris, France
Eduardo Lorenzetti MARQUES (Campedelli, Marques e Zarif
Advogados Associados) São Paulo, Brésil
Carlo MASTELLONE (Studio Legale Mastellone) Florence, Italie
Henrik NILSSON (Advokatfirman Allians) Stockholm, Suède
Pedro PAIS DE ALMEIDA (Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal

Judit BUDAI
(Szecskay Attorneys at Law)
Budapest, Hongrie

Kees HOOFT (Loyens & Loeff N.V.) Amsterdam, Pays-Bas

Tiago MARREIROS MOREIRA
(Vieira de Almeida & Associados -
Sociedade de Advogados, RL)
Lisbonne, Portugal

Martí ADROER TOUS (Cuatrecasas, Gonçalves Pereira, S.L.P.)
Barcelone, Espagne
Jean-Jacques BATAILLON (Bataillon & Associés) Paris, France
Vito D'AMBRA (Studio D'Ambra e Associati Studio Legale e
Tributario) Milan, Italie
Kevin DINGLI (Dingli & Dingli) La Valette, Malte
Beatriz GARCIA PAESA (Bufete García)
Luxembourg, Luxembourg

Tiago MARREIROS MOREIRA (Vieira de Almeida & Associados -
Sociedade de Advogados, RL) Lisbonne, Portugal
Marilyn MCKEEVER (Berwin Leighton Paisner LLP)
Londres, Royaume-Uni
Alexander PUPETER (P+P Pöllath + Partners) Munich, Allemagne
Russell TROCANO (Russell P. Trocano and Associates)
Ridgewood, NJ, États-Unis

Helena DE BACKER
(DS De Backer & Bastin)
Bruxelles, Belgique

Carlos DE MIGUEL PERALES (Uría & Menéndez) Madrid, Espagne
Manmohan Lal SARIN (Sarin & Co.) Chandigarh, Inde

Manmohan Lal SARIN
(Sarin & Co.)
Chandigarh, Inde

Hugues LETELLIER
(Hohl, Avocats)
Paris, France

Cécile BERGER MEYER (Lenz & Staehelin) Genève, Suisse
Simon BRUCE (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni
Olivier BURETH (KAB - Kuchenburg Bureth et Associés)
Paris, France
M. Lassiney Kathann CAMARA (CLK Avocats)
Abidjan, Côte d'Ivoire
Wayne R. JOHNSON (Wayne R. Johnson & Associates, PLC)
Los Angeles, CA, États-Unis
Andreas Otto KÜHNE (Balzer Kühne Lang) Bonn, Allemagne
Hugues LETELLIER (Hohl, Avocats) Paris, France
Virginie MOLINIER (M&B Avogados) Barcelone, Espagne
Alberto ROMÁN PALENCIA (Roman Abogados) Mexico, Mexique
Howard S. SIMMONS (Simmons Da Silva & Sinton)
Brampton, Canada

PARTENAIRES MÉDIAS DU 56^e CONGRÈS



El Mundo del Abogado,
Luis Arturo Pelayo Gutiérrez - Directeur Editorial
Santa Catalina 416, Col. Insurgentes San Borja, Del. Benito Juárez, Mexico, DF, 03100 - Mexique
T. + 52 5559 2250
E. editor@elmundodelabogado.com
W. www.elmundodelabogado.com



Iberian Lawyer
Mari Cruz Taboada - Responsable Éditorial / Directeur du Développement
C/ Lagasca n° 138, 28006 Madrid - Espagne
T. +34 91 563 3691 (Ext.10)
E. maricruz.taboada@iberianlegalgroup.com
W. www.iberianlawyer.com



International Law Office
Darran Clarke - Responsable Abonnements, Globe Business Publishing Ltd
New Hibernia House - Winchester Walk, Londres SE1 9AG - Royaume-Uni
T. +44 20 7234 0606
E. dclarke@gbp.co.uk
W. www.internationallawoffice.com



La Semaine Juridique - Édition Générale
Hélène Béranger - Rédactrice en chef LexisNexis
141, rue de Javel, 75747 Paris Cedex 15 - France
T. +33 1 45 58 93 24
E. elise.fils@lexisnexis.fr
W. www.lexisnexis.com



Leaders League
Arnaud Cobo - Responsable Webmarketing & Partenariat
103, rue La Boétie, 75008 Paris - France
T. +33 1 43 92 93 94
E. acobo@leadersleague.com
W. www.leadersleague.com



Legal Today
Mercedes Garcia Quintas - Éditeur Actualités
Camino de Galar 15, 31190 Cizur Menor - Espagne
T. +34 64 98 90 543
E. mercedes.garciaquintas@legaltoday.com
W. www.legaltoday.com



Le Village de la Justice
Christophe Albert - animateur de Communauté
17, rue de Seine, 92100 Boulogne-Billancourt - France
T. +33 1 70 71 53 80
E. accueil@village-justice.com
W. www.village-justice.com



The Global Legal Post
Maria Sunderland - Directeur, Futurelex Ltd
23/24 Smithfield Street, Londres EC1A 9LF - Royaume-Uni
T. +44 (0) 20 7332 2576
E. mariasunderland@futurelex.com
W. www.globallegalpost.com

Law firm membership

Become a member law firm and enjoy exclusive benefits!



You will benefit from:

- Access to seminars and congresses **at preferential rates (for partners and associates)**;
- Involvement in the publication of technical literature on legal matters;
- Invitations to speak at or report on UIA events;
- **Official accreditation** of UIA events for professional development training;
- Inclusion of your firm's contact details in two separate sections in the UIA directory ("Member Firms" and "Individual Members");
- Free inclusion of your firm's logo in the UIA directory;
- Inclusion **of your firm's logo and URL address** on our Website;
- 30% reduction on the purchase of advertising space in UIA publications;
- A one-time write-up of your firm in the monthly newsletter (distributed to 3,000 addressees) when you join the UIA;
- Access to the **private section on the Website** reserved for members (including the members' electronic directory).

How to join:

- For your firm to be eligible for membership, it must have a minimum of 5 partners;
- Your firm registers as a member, thereby simplifying your accounting;
- The firm must designate a person who is responsible for relations with the UIA and who will be the UIA's key contact for optimal management of your membership file;
- Each of the firm's partners is considered a fully-fledged UIA member and will receive the documentation that is sent exclusively to members;
- Firm partners and up to 5 associates can register for UIA events at preferential rates.



UIA

25, rue du Jour
75001 Paris - France

- Telephone: +33 1 44 88 55 66
- Fax: +33 1 44 88 55 77
- E-mail: uiacentre@uianet.org
- Website: www.uianet.org

Activités sociales

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas comprises dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.

> Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue - Mercredi 31 octobre 2012

> 18:00 - 21:30 : Centre International des Congrès de Dresde

La cérémonie d'ouverture du congrès, présentée par un maître de cérémonie, se déroulera au Centre International des Congrès. Dans la pure tradition de l'UIA, plusieurs personnalités se succéderont pour accueillir les participants au congrès et leur souhaiter de fructueux travaux.

La cérémonie est suivie d'un cocktail de bienvenue durant lequel vous retrouverez vos confrères et amis.

Pour des raisons de sécurité, vous devrez impérativement être en possession de votre badge ou d'un carton d'invitation et d'une pièce d'identité.



> Soirée informelle, cocktail dînatoire - Jeudi 1^{er} novembre 2012

> 20:00 - 23:00 : Musée Albertinum

L'Albertinum est un musée d'art moderne d'exception. Bâtiment néo-Renaissance situé à deux pas de la Terrasse Brühl dans le centre historique de Dresde, il abrite la Galerie des Maîtres nouveaux (« Galerie Neue Meister ») et la Collection de sculptures (« Skulpturensammlung ») des Collections nationales de Dresde. Y sont exposées des œuvres d'art allant

du romantisme allemand jusqu'à nos jours, couvrant une période d'environ 200 ans. Grâce à de longues années de travaux et de restauration, le musée a enfin retrouvé sa splendeur d'antan.

Il n'y aura pas de service de navettes pour cette soirée, le Musée Albertinum étant situé non loin du Centre International des Congrès.

> Soirée libre - Vendredi 2 novembre 2012

La ville de Dresde combine trésors artistiques, monuments architecturaux et décors charmants. Elle offre donc de nombreux lieux d'intérêt aux touristes qui cherchent à profiter de l'ambiance d'une ville effervescente et remplie d'histoire. Vous pouvez faire une magnifique promenade le long des rives de l'Elbe, explorer le quartier cosmopolite du Neustadt la nuit,

découvrir les traditionnels «Kneipen» (l'équivalent des pubs anglais), très animés, ou bien assister à une représentation d'opéra ou de musique classique.

L'agence INTERPLAN tiendra à votre disposition pendant le congrès une liste de bonnes adresses pour votre soirée libre à Dresde.

> Cérémonie de clôture - Samedi 3 novembre 2012

> 17:45 - 19:15 : Centre International des Congrès de Dresde

La passation de la présidence de l'actuel président Driss Chater au président désigné Jean-Marie Burguburu sera un moment fort de la cérémonie de clôture. Cette dernière se tiendra au Centre International des Congrès et permettra également de faire la synthèse des travaux scientifiques du congrès.

C'est en outre lors de la cérémonie de clôture que sera remis le Prix Monique-Raynaud Contamine, récompensant les meilleurs rapports du congrès.



> Soirée de gala - Samedi 3 novembre 2012

> 20:30 : Ministère des Finances

Le ministère des Finances (Finanzministerium), situé au bord de l'Elbe, est un bâtiment monumental néo-Baroque de style atypique en Saxe. Sa construction fut rendue possible grâce aux réparations françaises attribuées à l'Allemagne à la suite de la guerre de 1870-1871. Il fallut le reconstruire presque entièrement à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le dîner de gala se tiendra dans cet endroit historique à l'architecture étonnante.

Tenue vestimentaire : robe longue et smoking ou costume sombre.

Prix de la soirée incluant cocktail de bienvenue, dîner et soirée dansante : **170 € par personne.**



Partenaires de la soirée de gala :

Noerr

UGGC | & | ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

> Excursion générale - Dimanche 4 novembre 2012

> 9:15 - 16:00 - Meissen

Le départ en bus avec votre guide depuis l'hôtel du congrès est prévu à 9h15. L'excursion générale vous mènera à Meissen, ville de Saxe à l'architecture gothique et Renaissance, pour une visite guidée à la découverte de sa célèbre manufacture de porcelaine, l'un des lieux d'excursion les plus appréciés au départ de Dresde.

Il s'agit de la première manufacture d'Europe, fondée par Auguste « le Fort » en 1710, lorsque les chercheurs parvinrent à percer le secret de la fabrication de la porcelaine, qui était importée de Chine à l'époque.

Les services de table, bibelots et accessoires, tous fabriqués à la main localement, continuent d'être prisés dans le monde entier pour leur grande qualité.

À l'issue de cette visite de deux heures environ, vous pourrez profiter d'un court temps libre pour vous balader dans le centre ville historique de Meissen ou y faire quelques achats.

Vous vous rendrez ensuite en bus au Château de Proschwitz, château de style baroque, situé dans le domaine viticole le plus ancien de la région et possédant une histoire des plus passionnantes. Celle-ci vous sera certainement contée par le Prince et la Princesse qui vous y accueilleront en personne.

Un déjeuner avec animation musicale vous sera ensuite proposé dans les différents salons du château (déjeuner sous forme de buffet).

Retour à l'hôtel du congrès vers 16h00 (possibilité de transfert en taxi directement vers l'aéroport pour les participants ayant un vol retour l'après-midi même).

Prix de l'excursion incluant les transferts, le déjeuner et la visite guidée :

120 € par personne.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre chronologique de réception.

Hébergement

Un contingent de chambres a été réservé pour le congrès de l'UIA à des tarifs préférentiels dans plusieurs hôtels de Dresde du 28 octobre au 5 novembre 2012. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservé pour l'UIA, nous vous conseillons vivement de faire vos réservations dès que possible auprès de :

INTERPLAN

Landsberger Straße 155 - 80687 Munich - Allemagne
Tél. : +49 (0) 89 54 82 34 791 - Fax : +49 (0) 89 54 82 34 44
Email : uia12@interplan.de

Lorsque le contingent de chambres prévu pour le congrès sera épuisé ou pour tout séjour avant ou après ces dates, INTERPLAN procédera à une demande spécifique auprès de l'hôtel concerné (sous réserve de disponibilité et éventuellement soumise à une nouvelle tarification).

HÔTEL / CATÉGORIE	TYPE DE CHAMBRE	PRIX PAR NUIT ET PAR CHAMBRE EN EUROS (Incluant taxes (1) et petit-déjeuner)
MARITIM 4* <i>Hôtel du congrès</i>	STANDARD	
	Individuelle	169 €
	Double	202 €
	SUPÉRIEURE (vue sur l'Elbe)	
	Individuelle	199 €
TASCHENBERGPALAIS KEMPINSKI 5* Sup <i>Situé dans le centre ville historique</i>	STANDARD	
	Individuelle	179 €
	Double	209 €
THE WESTIN BELLEVUE 4* <i>Situé dans un immeuble historique entouré d'un parc</i>	STANDARD	
	Individuelle	150 €
	Double	150 €
ART'OTEL BY PARK PLAZA 4* <i>Hôtel boutique en face du Centre International des Congrès</i>	STANDARD	
	Individuelle	125 €
	Double	135 €
IBIS 3* <i>Situé en plein centre</i>	STANDARD	
	Individuelle	69 €
	Double	89 €

(1) Les taxes peuvent être modifiées à la hausse ou à la baisse par décision gouvernementale.

NOTE IMPORTANTE POUR LES RÉSERVATIONS :

Afin de garantir votre réservation, INTERPLAN aura besoin de recevoir vos coordonnées de carte bancaire.

Le règlement du solde de votre hébergement sera à effectuer sur place par carte bancaire en Euros lors du check-out le jour de votre départ.

Ces chambres sont réservées dans le cadre du congrès de l'UIA et soumises à des conditions de vente particulières. Veuillez vous reporter à la page 49 pour plus de détails.
Toute réclamation liée aux critères de classification (normes allemandes) ne pourra donner lieu à indemnisation.

Les chambres ne peuvent être occupées qu'à partir de 15h00 le jour d'arrivée et doivent être libérées à 12h00 le jour du départ.

Pour localiser ces hôtels, veuillez vous reporter au plan de Dresde figurant à la page 50 du programme.

Hôtel Maritim 4*



Cet hôtel est situé à proximité du Centre International des Congrès de Dresde. Il propose des chambres spacieuses, une piscine et une terrasse donnant sur l'Elbe. L'hôtel est à 10 minutes à pied de la vieille ville et de la fameuse église « Frauenkirche ». La promenade le long du fleuve est aussi très prisée par les randonneurs et les cyclistes.

Les chambres de l'hôtel Maritim mesurent 29 m² au minimum. Elles comportent toutes : salle de bain, sèche-cheveux, climatisation, télévision satellite, téléphone, connections fax et Wifi, coffre-fort, minibar.



Vous pourrez profiter de vues magnifiques sur l'Elbe et sur le centre ville à partir du restaurant Wintergarten. Le piano bar propose de la musique live tous les jours. Un buffet copieux est servi quotidiennement pour le petit déjeuner. Les clients peuvent accéder gratuitement au spa de 450 m² qui dispose d'une piscine, d'un sauna et d'un hammam.

Hôtel du congrès

Hôtel Taschenbergpalais Kempinski 5*Sup

Cet hôtel propose des chambres élégantes, 3 restaurants et une utilisation gratuite de la piscine et de l'espace bien-être. La fameuse église « Frauenkirche » est située à seulement 5 minutes à pied. L'espace bien-être est composé d'un sauna, d'une salle de fitness et d'un « health bar ». Des massages et des soins de beauté sont accessibles.

Les chambres de 28 m² comportent : espace lounge, Internet sans fil prépayé, téléphone, climatisation, minibar, coffre-fort, télévision et radio, chauffage au sol dans la salle de bain. L'hôtel Taschenbergpalais Kempinski propose un petit déjeuner continental et un petit déjeuner américain tous les matins.



© Hotel Taschenbergpalais Kempinski Dresden



Le restaurant Intermezzo propose une sélection de plats internationaux très raffinés. Doté d'une magnifique terrasse, le Palais Bistro sert une cuisine française. Le Karl May Bar propose de la musique live le wee-kend. Vous pourrez déguster gâteaux et des pâtisseries au Café Vestibül.

Distance hôtel - congrès : 0.8 km

© Hotel Taschenbergpalais Kempinski Dresden



The Westin Bellevue Dresden 4*

La vieille ville de Dresde et l'Opéra Semper sont situés à seulement 10 minutes à pied de l'hôtel Westin Bellevue.

© The Westin Bellevue Starwood Hotel & Resorts



Cet hôtel propose des grandes chambres de 20 m², un bureau spacieux, un accès Wifi et une télévision écran plat. Chaque chambre comporte : climatisation, deux téléphones, coffre-fort, minibar, peignoirs et chaussons. L'hôtel propose le petit déjeuner Westin SuperFoods™. Vous pourrez découvrir le restaurant Canaletto, le Café-Bar Pöppelmann - un piano bar, et l'Elbsegler, le jardin de la bière.

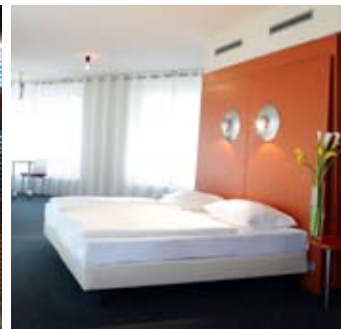
L'hôtel non-fumeur met à votre disposition le spa BellAcqua avec une grande piscine, 3 saunas, et un solarium avec des vues magnifiques sur l'Elbe. Des massages ayurvédiques et des soins de beauté sont aussi disponibles.

L'hôtel a aussi des jardins privés et des vues panoramiques de la vieille ville et de l'Elbe.

Distance hôtel - congrès : 1.1 km

Art'otel Dresde by Park Plaza 4*

Cet hôtel design propose un accès Wi-Fi gratuit et un sauna avec une vue panoramique. Il est situé à 5 minutes à pied du Centre International des Congrès. Le Palais Zwinger et l'Opéra Semper se situent à 10 minutes à pied de l'hôtel, et la station de tram à 3 minutes à pied environ.



© art'otel dresden by Park Plaza

Les chambres de 25 m² comportent : climatisation, télévision satellite, minibar, sèche-cheveux dans la salle de bain, petit-déjeuner buffet et Wi-Fi.

Le Mix Café propose des sandwichs gourmets, des bagels et des cafés. En soirée, le restaurant Factory propose une cuisine moderne.

Une exposition permanente des œuvres de A. R. Penck, un artiste allemand de renom, figure à l'Art'otel Dresden.

Distance hôtel - congrès : 0.2 km

Hotel Ibis Dresden Bastei 3*

Cet hôtel est situé dans le centre ville à proximité de la Prager Straße, un quartier commercial piéton, ainsi que de la gare centrale. Les 306 chambres non-fumeurs et les espaces publics de l'hôtel ont été rénovés en 2011. Vous pouvez accéder au Wi-Fi gratuit dans les espaces communs. Chaleureuses, modernes, avec un lit confortable et une salle de bain fonctionnelle, les chambres de 13 m² comportent : climatisation, télévision câble/satellite, ligne de transmission haut débit (payant), et sèche-cheveux dans la salle de bain.



© Ibis Hotel Dresden

Le petit-déjeuner buffet combine tous les éléments d'un petit déjeuner continental traditionnel avec des spécialités locales.

En-cas et boissons sont disponibles à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit, et vous pouvez louer un vélo ou partir pour une visite guidée de la ville à partir de l'hôtel.

Distance hôtel - congrès : 2 km

Activités pour les accompagnants

► La réservation des activités pour les accompagnants doit se faire en même temps que celle de l'hébergement et des programmes pré et post-congrès.

Vous aurez également la possibilité de vous inscrire sur place au Centre International des Congrès auprès d'INTERPLAN sous réserve de disponibilité des activités souhaitées. Les paiements sur place s'effectueront en Euros en espèces uniquement.

Les horaires définitifs des activités pour les accompagnants seront indiqués dans le programme final.

INTERPLAN se réserve le droit de revoir les tarifs à la hausse en cas d'augmentation des taxes par décision gouvernementale.

La langue officielle pour toutes les activités est l'anglais (à l'exception de la visite à pied de la ville et découverte de l'Opéra Semper).

Visite à pied de la ville et découverte de l'Opéra Semper

Mercredi 31 octobre (matin) : Anglais, Français

Jeudi 1^{er} novembre (après-midi) : Anglais, Espagnol

- **Durée :** 3 heures et demi
- **Minimum de participants :** 20 personnes
- **Prix :** 43 €

Pour mieux vous faire découvrir Dresde, nous vous invitons à une promenade à travers la vieille ville historique.

Vous visiterez d'abord le Palais baroque du Zwinger, puis continuerez vers l'Opéra Semper, l'un des plus beaux opéras du monde. La visite vous guidera ensuite vers le Palais Royal avec sa façade et ses tours néo-renaissances, puis à la Procession des Princes, remarquable fresque murale de porcelaine. Dans le quartier Neumarkt, vous aurez la possibilité de visiter l'église protestante la plus importante d'Allemagne : la Frauenkirche, devenue désormais un symbole de paix et d'entente internationale. L'excursion se poursuivra par la visite de la terrasse de Brühl, l'une des plus anciennes structures Renaissance de la ville.

Vous retournerez ensuite à l'Opéra Semper avec sa magnifique architecture et ses concerts grandioses. L'opéra et ses ballets attirent des visiteurs du monde entier. La scène et l'orchestre, de renommée internationale de l'Opéra Semper, accompagnent une architecture de style Renaissance italienne avec ses salons richement ornés. Expérimentez l'acoustique unique du lieu et apprenez, avec notre guide, l'histoire exceptionnelle de cette splendide maison.



Excursion au Château de Moritzburg

Mercredi 31 octobre (après-midi)

- **Durée :** 4 heures
- **Minimum de participants :** 25 personnes
- **Prix :** 40 €

Non loin de Dresde, vous vous rendrez au Château de Moritzburg.

Auguste le Fort, roi de Pologne et Grand Électeur de Saxe, a fait construire ce château dédié à la chasse, sur les ruines d'un édifice de la Renaissance ancienne.

La collection de figurines de porcelaine d'Auguste le Fort, ainsi que les tapisseries en cuir, somptueusement peintes et ornées, symbolisent une partie de l'histoire saxonne. Vous serez accueillis à l'exposition permanente dans la cuisine du château de Moritzburg, et découvrirez ce que fut la vie à la cour saxonne. Le pavillon de chasse, appelé Petit Château des Faisans avec son port miniature et son phare, était alors le théâtre des festivités étincelantes de la noblesse saxonne.



Combiné musée Zwinger et musée Albertinum

Jeudi 1^{er} novembre (matin)

- **Durée :** 4 heures
- **Minimum de participants :** 20 personnes
- **Prix :** 48 €

Le Zwinger (Palais des Rois de Saxe) au cœur de la capitale de l'état de Saxe est l'un des plus célèbres bâtiments de style baroque d'Allemagne et, avec la Frauenkirche, probablement le monument le plus célèbre de la ville de Dresde.

La visite guidée offre un aperçu de la galerie de peintures des « Maîtres anciens », sans doute l'exposition la plus populaire, et présente de manière plus approfondie certaines œuvres.

Grâce à une restauration complète de ses locaux et la rénovation de toutes ses salles, l'Albertinum est devenu un centre d'art moderne présentant des collections de l'époque romantique à nos jours. La Galerie Neue Meister (Galerie des Maîtres Nouveaux) et la collection de sculptures sont désormais exposées dans les nouvelles salles. Les deux collections bénéficient d'une excellente renommée internationale, avec des peintures allant de Caspar David Friedrich à Gerhard Richter et des sculptures allant de Rodin au XXI^e siècle. Le circuit à travers l'Albertinum commence par plusieurs chefs-d'œuvre de Caspar David Friedrich, artiste romantique allemand le plus important de son époque pour continuer dans l'ordre chronologique, avec d'autres artistes français et allemands des mouvements romantique, impressionniste, expressionniste et des artistes du mouvement « Die Brücke », ainsi que des représentants du groupe « Sécession » de Dresde. La qualité exceptionnelle de la collection de peintures de l'Albertinum en fait l'un des musées les plus importants en son genre en Allemagne.



Visite de la ville en bus multimédia et du Panomètre d'Asisi

Vendredi 2 novembre (matin)

- **Durée :** 3 heures et demi
- **Minimum de participants :** 20 personnes
- **Prix :** 60 €

Expérimentez une manière différente de découvrir une ville ! Laissez-vous guider dans des endroits originaux et typiques lors de cette visite agrémentée de séquences de films historiques, de photographies et de son, diffusés à bord du bus multimédia.



Vous verrez des monuments célèbres et moins connus ainsi que des attractions architecturales et culturelles contemporaines. Notre guide expérimenté complètera le matériel audio-visuel par des informations générales et une connaissance approfondie de la ville.

Partez enfin pour un fascinant voyage dans le temps : une journée ensoleillée à Dresde au mois d'août 1756 !

Située à 12 mètres au-dessus du sol, la plateforme d'observation d'Asisi vous donnera l'impression de surplomber la tour de l'église catholique du tribunal. La vue panoramique à 360° reproduite sur 105 m de circonférence pour 27 m de hauteur est saisissante. Non seulement vous admirerez toute la ville, mais vous pourrez aussi l'entendre, de jour comme de nuit. Lentement le panorama s'assombrit, comme à l'approche du soir, pour vous faire découvrir Dresde « la Baroque » une nuit d'été. La visite de l'exposition qui accompagne le Panomètre d'Asisi est conçue comme une promenade ludique pour en apprendre davantage sur la vie quotidienne, la vie à la cour, la politique et la diplomatie, et, bien sûr, sur l'architecture baroque au travers, notamment, de plans historiques de la ville, de dessins d'architecture, de gravures sur cuivre originales, ou de lithographies des XVIII^e et XIX^e siècles.

Combiné musée La Voûte verte historique et musée La nouvelle Voûte Verte

Vendredi 2 novembre (après-midi)

- **Durée :** 4 heures
- **Minimum de participants :** 20 personnes
- **Prix :** 48 €

La Voûte Verte a été détruite en grande partie lors de la deuxième Guerre Mondiale. D'importants travaux de restauration et une reconstruction partielle lui permettent aujourd'hui de briller d'une nouvelle splendeur. Vous découvrirez, lors de cette visite avec audio guide (plusieurs langues possibles), 3000 chefs-d'œuvre de bijouterie et d'orfèvrerie d'art ainsi que des trésors en ambre, ivoire, pierres précieuses, des navires miniatures, statuette en bronze, librement présentés sur les murs ornés de miroirs des salons.

La « Nouvelle Voûte Verte » renferme, quant à elle, l'une des plus importantes collections de trésors en Europe.

Au premier étage du château, l'exposition présente près de 1080 objets de la Renaissance au néoclassicisme. La visite guidée vous permettra d'admirer de nombreux chefs-d'œuvre, y compris le célèbre service à café en or, le « Trône du grand souverain moghol Aurengzeb » et une parure ornée du Diamant vert de Dresde, le plus gros jamais découvert.

Soirée à l'Opéra

Vendredi 2 novembre (soir)

- **Durée :** 3 heures
- **Minimum de participants :** 50 personnes
- **Prix :** 95 € (incluant une place en première catégorie et collation avec une coupe de champagne)

Tous les soirs, l'Opéra Semper, illuminé par des milliers de chandeliers, rivalise de beauté avec les plus grands opéras du monde.

Une soirée à l'Opéra de Dresde est une expérience unique, non seulement en raison de la splendeur de son amphithéâtre, mais aussi pour son incomparable acoustique.



Profitez d'une représentation grandiose donnée par le célèbre Ballet du Semper. Nous vous avons réservé des places en première catégorie et vous bénéficierez également de bons d'échanges permettant de déguster une coupe de champagne et quelques mises en bouche.

Excursion à Bastei*

Samedi 3 novembre (matin)

- **Durée :** 4 heures
- **Minimum de participants :** 25 personnes
- **Prix :** 40 €

La destination la plus populaire au cœur du Parc National de la Suisse saxonne demeure Bastei (le Bastion).

Vous serez impressionnés par la variété des beautés naturelles - falaises abruptes, profonds ravins, fleuve serpentant à vos pieds - et le panorama à couper le souffle depuis le rebord des formations rocheuses, à 194 mètres au dessus de l'Elbe. De nombreux artistes, notamment C. D. Friedrich, ont été inspirés par ce lieu tant il y a à découvrir.

*Dans l'éventualité où les conditions météorologiques ne le permettraient pas, la visite sera annulée.

Pré-congrès Du dimanche 28 au mardi 30 octobre

Berlin (3 jours / 2 nuits)

Berlin est une ville à l'atmosphère singulière où règne à la fois une ambiance cosmopolite et traditionnelle. Vous ressentirez l'histoire de cette ville anciennement divisée en parcourant ses différents quartiers. Lors de ce programme pré-congrès vous disposerez également de temps libre pour découvrir davantage la nouvelle scène du design berlinois.

JOUR 1 - Tour Multimédia en bus / Musée « Check Point Charlie »

Dimanche 28 octobre

► Dans la matinée, transfert depuis l'aéroport de Berlin en autocar.

Check-in à l'hôtel puis temps libre pour vous installer. Votre hôtel 4 étoiles est situé sur la fameuse « Potsdamer Platz » à proximité de la plupart des principales attractions de Berlin telles que la Porte de Brandebourg. Entouré par une architecture moderne, l'hôtel présente un style scandinave et propose 565 chambres décorées selon différents thèmes de saison.

Votre hôtesse anglophone vous emmènera déjeuner dans un restaurant typique. Découvrez la « Berliner cuisine » dans ce restaurant de style « Vieux-Berlin », soit dans la salle de mariage, la salle de la cheminée ou la bibliothèque.

L'après-midi, vous profiterez d'un tour de ville interactif en bus. Le bus viendra vous chercher devant le restaurant et vous plongera dans l'histoire de Berlin – passé et présent. Vous découvrirez les sites les plus intéressants de la capitale et revivrez ainsi les événements historiques les plus importants en audio et vidéo. Cette expérience originale vous entraînera dans l'atmosphère excitante et vibrante de la vieille ville de Berlin, aujourd'hui en permanente évolution.

Après cela, vous visiterez le Musée du Mur de Berlin à « Checkpoint Charlie », un endroit chargé d'histoire. Au temps de la division allemande, « Checkpoint Charlie » était l'un des postes frontières les plus connus entre la RFA et la RDA. Aujourd'hui, le musée héberge une collection impressionnante, des expositions, des conférences, ainsi qu'une bibliothèque.

Retour à l'hôtel en autocar.

En soirée, votre hôtesse vous accompagnera pour un dîner dans un restaurant gastronomique. Le décor discret et élégant de ce restaurant au Hackescher Hof est accentué par ses illuminations remarquables. Vous y apprécierez la cuisine raffinée, la sélection de vins, ainsi que les pâtisseries maison.

Retour à l'hôtel en autocar.

JOUR 2 - Temps libre / Visite du Tribunal d'Instance

Lundi 29 octobre

► Après le petit-déjeuner, temps libre pour le reste de la matinée et pour le déjeuner.

Nos suggestions : visite de l'île aux Musées (cinq grands musées situés au cœur de la capitale sur la rivière Spree, créant un paysage culturel unique). Ou temps libre pour faire du shopping.

En fin d'après-midi, nous avons organisé, tout spécialement pour les participants au congrès de l'UIA, une visite guidée du Tribunal d'Instance de Berlin Mitte, l'un des bâtiments les plus imposants de la Cour de Justice de Berlin. Construit en 1894, cet impressionnant complexe fut en partie détruit pendant la Seconde Guerre Mondiale, puis par la suite reconstruit. Après la guerre, le bâtiment fut marqué par la division allemande et devint la Cour Suprême de la République Démocratique Allemande (RDA). Vous profiterez d'une visite sur mesure à travers la riche histoire et l'architecture de cet édifice unique, et vous découvrirez le quotidien du Tribunal d'Instance.

Transfert en autocar du Tribunal d'Instance pour aller dîner.



Situé directement sur la « Pariser Platz », à quelques mètres seulement de la fameuse Porte de Brandebourg, le restaurant propose des plats excellents dans un cadre magnifique. Ce restaurant unique offre une cuisine méditerranéenne originale, servie dans un décor rappelant une bibliothèque. Les couleurs chaudes, les meubles en bois élégants, ainsi que la façade vitrée vous invitent à profiter de cette ambiance chaleureuse.

Retour à l'hôtel en autocar.

JOUR 3 - Berlin / Dresde

Mardi 30 octobre



Après le petit-déjeuner, check-out avec assistance anglophone.

Transfert jusqu'à Dresde en autocar.

Berlin du 28 au 30 octobre 2012

Nombre minimum de participants : 20	Chambre double	Chambre individuelle
Prix du forfait par personne en Euros	540 €	630 €

► **Les prix incluent** : transfert en autocar de l'aéroport jusqu'à votre hôtel, transfert en autocar jusqu'à Dresde, visites mentionnées dans le programme (prix d'entrée inclus), hébergement dans un hôtel 4 étoiles (2 nuits), petit-déjeuner des jours 2 et 3, déjeuner (boissons non incluses) du jour 1, dîner (boissons non incluses) des jours 1 et 2, guide anglophone pendant les visites, hôtesse anglophone pour vous assister pendant les transferts, et taxes.

► **Les prix n'incluent pas** : repas et boissons non mentionnés dans le programme, assurances annulation et rapatriement et pourboires pour le chauffeur et le guide.

(Voir conditions d'annulation et modifications page 49).



Post-congrès } Du dimanche 4 au mardi 6 novembre

Weimar - Erfurt (3 jours / 2 nuits)

Marchez dans les pas de grands personnages historiques lors d'un parcours inoubliable entre Weimar et Erfurt.

JOUR 1 - Dresde / Weimar

Dimanche 4 novembre

► Le matin, check-out de votre hôtel à Dresde et transfert jusqu'à Weimar en autocar.

Check-in dans votre hôtel à Weimar. Ouvert depuis 1805, le Grand Hôtel est l'un des hôtels les plus traditionnels d'Allemagne. Il est idéalement situé, en plein cœur de la partie historique de Weimar et toutes les attractions touristiques sont accessibles à pied.

Votre guide anglophone vous entraînera dans un parcours à la découverte de la Vieille Ville.

Le centre ville de Weimar est protégé par des lois de préservation et ses bâtiments historiques ont été restaurés de manière exemplaire. Weimar est aujourd'hui une ville jeune et vibrante, mais elle ne perd jamais de vue son histoire remarquable. C'est un véritable plaisir de découvrir le vieux centre à pied. Les sites historiques – maisons de poètes, musées, allées étroites, statues et parcs magnifiques – sont regroupés dans un périmètre restreint.

Vous visiterez la bibliothèque de la Duchesse Anna Amalia, l'une des bibliothèques les plus connues d'Allemagne depuis le XVIII^e siècle. L'immeuble historique, ainsi que son hall de style rococo, figurent au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998. En septembre 2004, les deux derniers étages de l'immeuble furent complètement ravagés par un incendie. L'immeuble endommagé fut réouvert en décembre 2007, et accueille désormais environ 90 000 touristes par an.

Déjeuner servi dans un petit restaurant cosy, populaire et typique.

Dans l'après-midi, vous visiterez avec votre guide la maison de Goethe et le musée national de Goethe, l'un des exemples les plus éminents du Weimar Classique. Johann Wolfgang von Goethe vécut dans cette maison de style baroque pendant près de 50 ans, de 1782 à 1789 comme locataire, puis de 1792 à 1832 comme propriétaire. Le poète a meublé les pièces lui-même et y a disposé ses riches collections. Les meubles des dernières années de la vie de Goethe ont été très bien préservés. Le musée national de Goethe est situé dans le même édifice. Les diverses expositions sont basées sur des thèmes en rapport avec l'époque de Goethe, et présentent des objets de ses collections personnelles.

Vous marcherez ensuite jusqu'à votre hôtel et profiterez d'un peu de temps libre.

Le soir, pour dîner, vous vous rendrez à pied dans l'une des auberges les plus anciennes d'Europe, auberge régulièrement fréquentée par Goethe, et aujourd'hui devenue restaurant gastronomique.

Nuit dans un hôtel 4 étoiles à Weimar (Toutes les chambres sont équipées d'un coffre, mini-bar, télévision câble, télévision payante, téléphone avec répondeur, Wi-Fi, sèche-cheveux dans la salle de bain).

JOUR 2 - Weimar / Erfurt

Lundi 5 novembre

► Le matin, check-out de votre hôtel à Weimar et transfert jusqu'à Erfurt en autocar.

Check-in dans votre hôtel à Erfurt. Cet immeuble historique a été transformé en un élégant hôtel 4 étoiles et est décoré avec raffinement.

Découvrez la Vieille Ville lors d'une visite à pied avec votre guide anglophone. Avec ses allées étroites et ses petits squares, cette ancienne partie enchanteuse de la ville a largement préservé sa structure médiévale et reflète le style allemand en matière d'architecture citadine. Les symboles jumeaux d'Erfurt – la cathédrale et l'église St. Séverin – se dressent côte à côte, présence majestueuse sur la ligne d'horizon de la ville, et combinaison magistrale d'architecture gothique, encore inégalée en Europe. Dans le Fischmarkt, les demeures "Zum Breiten Herd" et "Zum Roten Ochsen" datent de la Renaissance.



Déjeuner dans un restaurant thuringien typique où vous dégusterez une cuisine simple et chaleureuse.

L'après-midi, vous découvrirez Erfurt, ville où règne l'âme de Martin Luther. Étudiant à la célèbre université d'Erfurt de 1501 à 1505, Martin Luther étudia en premier lieu les "sept arts libéraux", avant d'étudier la théologie puis, selon les souhaits de son père, la jurisprudence. C'est un incident personnel dramatique qui amena Martin Luther à prononcer ses vœux monastiques et à entrer au monastère des Augustines le 17 juillet 1505. En avril 1507, Martin Luther fut ordonné prêtre à la cathédrale d'Erfurt. Sur votre chemin à travers la ville, vous remarquerez des endroits intéressants directement liés à Luther, tels que le monument M. Luther, l'église St Michael, l'auberge étudiante et le monastère des Augustines.

Erfurt a également de nombreuses connections avec la musique de la période baroque. Les parents de Johann Sebastian Bach s'y marièrent, dans l'église des Marchands. Bach lui-même venait souvent à Erfurt pour rendre visite à ses proches. Les "journées familiales" des Bach étaient des occasions inmanquables pour la famille de se réunir à Erfurt, Eisenach ou Arnstadt. Le point phare de cette visite sera un petit récital d'orgue dans l'église Prediger.

Vous marcherez ensuite jusqu'à votre hôtel et profiterez d'un peu de temps libre.

Le guide vous emmènera dîner dans un restaurant gastronomique où vous dégusterez de la cuisine internationale à base d'ingrédients régionaux.

Nuit dans un hôtel 4 étoiles à Erfurt (Minibar et accès Wi-Fi disponibles dans chaque chambre).

JOUR 3 - Erfurt / Dresde

Mardi 6 novembre

► Après le petit-déjeuner, check-out avec assistance anglophone.

Transfert en autocar jusqu'à Dresde.

Weimar - Erfurt du 4 au 6 novembre 2012

Nombre minimum de participants : 20	Chambre double	Chambre individuelle
Prix du forfait par personne en Euros	480 €	540 €

► **Les prix incluent** : transferts en autocar aller/retour Dresde-Weimar-Erfurt avec assistance anglophone, visites mentionnées dans le programme (prix d'entrées inclus), hébergement pour deux nuits dans des hôtels 4 étoiles, petit-déjeuner du jour 2, déjeuner et dîner (boissons non incluses) des jours 1 et 2, guide anglophone pendant les visites, et taxes.

► **Les prix n'incluent pas** : repas et boissons non mentionnés dans le programme, assurances annulation et rapatriement, et pourboires pour le chauffeur et le guide.

(Voir conditions d'annulation et modifications page 49).

Post-congrès } Du dimanche 4 au mercredi 7 novembre

Prague (4 jours / 3 nuits)

Prague, capitale de la République Tchèque, est l'une des villes les plus populaires d'Europe. Pittoresque et préservée, elle est dotée d'une architecture incroyable et de plusieurs bâtiments anciens absolument magnifiques. Ses petites allées, les vues fabuleuses comme celles du Pont Charles, de la place centrale de la Vieille Ville, du Château de Prague, et bien d'autres encore, vous enchanteront.



JOUR 1 - Dresde / Vieille Ville de Prague

Dimanche 4 novembre

➤ Le matin, check-out de votre hôtel à Dresde et transfert en autocar jusqu'à Prague.

Check-in dans votre hôtel à Prague. Ce nouvel hôtel design est un hôtel 4 étoiles très confortable, situé à quelques pas seulement de la place Wenceslas, en plein cœur de Prague.

Votre guide anglophone vous accompagnera à pied pour un déjeuner dans un restaurant tchèque typique. Vous y serez charmés par l'atmosphère créée par les chandelles, les briques rouges, les caves souterraines mystérieuses et les tables en bois massif.

L'après-midi, vous découvrirez à pied la vieille ville de Prague, qui a toujours été un quartier animé et populaire. Celui-ci invite les touristes à admirer son architecture historique, notamment la place la plus importante de Prague, datant du XII^e siècle. Outre la mairie et l'église Notre-Dame-du-Tyn, la place compte d'autres bâtiments éminents : l'église baroque St. Nicolas, la maison à la Cloche de Pierre – un palais citadin gothique du XIV^e siècle, le mémorial au Maître Jan Hus, et le Ghetto juif de Prague du XIII^e siècle.

Retour à l'hôtel et temps libre.

Votre guide vous emmènera dîner dans un restaurant gastronomique proposant une cuisine internationale (Prix Michelin Bib Gourmand) et bénéficiant d'une vue à couper le souffle. Vous serez assis non loin du majestueux Pont Charles et de la Tour de la vieille ville. La nuit, les statues du pont s'animent sous l'effet des puissants projecteurs et lorsque cette magie prend place à l'extérieur, l'excellence culinaire entre en scène à l'intérieur.

Retour à l'hôtel en autocar avec votre guide.

Nuit dans un hôtel 4 étoiles (climatisation, minibar, salle de bain luxueuse, télévision satellite LCD et accès Wi-Fi).

JOUR 2 - Château de Prague, bibliothèque du Monastère de Strahov

Lundi 5 novembre

➤ Le matin, vous partirez en autocar avec votre guide anglophone à la découverte du château de Prague.

Le château de Prague est le plus grand complexe médiéval d'Europe. Siège des rois tchèques à travers les âges, le château est composé de plusieurs édifices, dont la cathédrale gothique de St. Vítus (le monument le plus emblématique de Prague), plusieurs palais, un monastère, des musées et des galeries, des tours de garde, la basilique St. George et la charmante Ruelle d'Or. Les bijoux de la couronne sont gardés au château, tout comme les dépouilles des rois Bohèmes, ou encore certaines reliques chrétiennes très précieuses.

Aujourd'hui, le château de Prague est la résidence du Président de la République Tchèque, et représente à la fois le centre historique et politique de la capitale et du pays. La relève de la garde s'effectue toutes les heures devant la grille centrale.



Déjeuner au restaurant du château où vous goûterez la cuisine traditionnelle tchèque.

L'après-midi, vous visiterez la magnifique bibliothèque du monastère de Strahov. Le Strahov est l'un des monuments les plus remarquables de Prague dû à son importance historique, à sa taille et à sa mission actuelle. La bibliothèque de Strahov contient une collection très précieuse de plus de 900 000 volumes et 300 000 œuvres d'art expressif. Le plus vieux manuscrit est un recueil de Gospels qui date du X^e siècle.

Retour à l'hôtel en autocar.

Le soir, vous marcherez jusqu'à un restaurant qui propose des plats européens de saison, à base de produits de la meilleure qualité. Le menu du dîner, élaboré avec soin par Petr Hajny, satisfera sans aucun doute les papilles des plus gourmets.





Ce chef expérimenté a été récompensé à de nombreuses reprises pour son travail en République Tchèque et à l'étranger. Une expérience extraordinaire dans une atmosphère unique !

Retour à l'hôtel en autocar.

Nuit dans votre hôtel 4 étoiles.

JOUR 3 - Prague Art Nouveau

Mardi 6 novembre

➤ La visite débutera après le petit-déjeuner depuis votre hôtel jusqu'à la place Wenceslas, où se trouvent quelques-uns des bâtiments et sites les plus significatifs de l'Art Nouveau. Le boulevard de 750 mètres de long et 60 mètres de large a été aménagé il y a plus de 600 ans sous le règne de Charles IV, et était utilisé à l'origine comme principal marché aux chevaux de Prague. Au fil des années, ce boulevard est devenu un terrain de parade pour tous types d'organisations et partis politiques.

Vous passerez devant l'hôtel Europe Art Nouveau et le passage Lucerna, puis vous continuerez par la rue Jindřiska vers le Musée Mucha, qui est consacré à la vie et au travail d'Alphonse Mucha, artiste tchèque de style Art Nouveau mondialement reconnu. Le musée se trouve dans le palais baroque Kaunický en plein cœur de Prague. Une sélection de plus de 100 objets d'expositions comprenant peintures, photographies, dessins au fusain, pastels, lithographies et souvenirs personnels, vous apportera une vision privilégiée de l'univers de l'artiste, souvent plus connu pour les affiches qu'il a créées pour Sarah Bernhardt ou pour la mode parisienne de la fin de siècle.

Déjeuner dans un restaurant de style Art Nouveau situé à l'étage inférieur de la Maison municipale. Décoré par des mosaïques en céramique, il est considéré comme l'un des plus beaux restaurants Art Nouveau d'Europe centrale. Il propose une cuisine tchèque typique telle que le fameux rôti de porc accompagné de choucroute et boulettes.

Après-midi libre pour visiter la ville à votre rythme.

Le soir, transfert en autocar avec votre guide pour le dîner puis spectacle de théâtre noir : le Black Light Theater Show.

Dîner dans un restaurant situé sur la rive de la rivière Vltava offrant une vue spectaculaire sur le château de Prague et la vieille ville, une atmosphère élégante et une nourriture excellente.

Transfert avec votre guide jusqu'au Black Light Theater show.

Le Black Light Theatre show est une forme d'art typiquement tchèque. Le principe du théâtre noir est très simple: basé sur la ruse de la boîte noire qui joue sur l'imperfection de l'œil humain, le public ne peut distinguer les acteurs habillés en noir sur un fond noir. L'histoire est racontée visuellement, sans ou avec très peu de paroles, ce qui rend le spectacle idéal pour un public international.

Retour à l'hôtel en autocar.

Nuit dans votre hôtel 4 étoiles.

JOUR 4 - Prague / Dresde

Mercredi 7 novembre

➤ Après le petit-déjeuner, check-out avec assistance anglophone.

Transfert en autocar jusqu'à l'aéroport de Dresde.

Prague du 4 au 7 novembre 2012

Nombre minimum de participants : 20	Chambre double	Chambre individuelle
Prix du forfait par personne en Euros	850 €	1 100 €

➤ **Les prix incluent :** transferts en autocar aller/retour Dresde, transferts en autocar à Prague comme indiqué, visites mentionnées dans le programme (prix d'entrées inclus), hébergement dans un hôtel 4 étoiles (3 nuits), petit-déjeuner, déjeuner avec un petit forfait boissons (des jours 1 à 3), dîner avec un petit forfait boissons (des jours 1, 2 et 3), guide anglophone pendant les visites, et taxes.

➤ **Les prix n'incluent pas :** repas et boissons non mentionnés dans le programme, assurances annulation et rapatriement, pourboires pour le chauffeur et le guide.

(Voir conditions d'annulation et modifications page 49).



Modes de paiement

MODES DE PAIEMENT UIA

Inscription au congrès / Soirée de gala / Excursion générale

Les droits d'inscription au congrès, à la soirée de gala et à l'excursion générale, payables uniquement en Euros, doivent être réglés :

- **Par chèque bancaire en Euros** encaissable en France, à l'ordre de l'UIA et envoyé à : UIA (25, rue du Jour - 75001 Paris - France).
- **Par carte de crédit** (VISA, EUROCARD/MASTERCARD) en Euros uniquement.
- **Par virement bancaire SWIFT**, en précisant sur l'ordre de virement la mention « sans frais pour le destinataire » en faveur de l'Union Internationale des Avocats et en indiquant vos **noms et prénoms** ainsi que la mention « 56^e congrès Dresde ».

Titulaire du compte :

Union Internationale des Avocats

Société Générale - 91, avenue des Champs Elysées - 75116 Paris - France

BIC/SWIFT : SOGEFRPPXXX

IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

MODES DE PAIEMENT INTERPLAN

Hébergement / Activités accompagnants / Programmes pré et post-congrès

Les inscriptions, par courrier, fax ou email, doivent parvenir à INTERPLAN avant le 29 août 2012.

Après cette date, toute inscription devra être réglée en Euros, par carte de crédit uniquement (VISA, MASTERCARD, AMEX). Les virements ne seront plus acceptés.

Les réservations seront traitées par ordre chronologique de réception.

Une confirmation/facture incluant toutes les prestations demandées et un numéro de dossier vous seront envoyés.

Votre réservation ne sera validée qu'à réception de la confirmation/facture signée et du règlement.

Sans réponse des participants sous 7 jours, les réservations seront automatiquement annulées.

Pour toute inscription de dernière minute, aucune réservation ne sera confirmée avant le règlement immédiat de la facture, et aucun règlement pour le paiement de l'hébergement ne sera accepté sur place.

HÉBERGEMENT

INTERPLAN réservera l'intégralité de votre séjour auprès des hôtels du congrès.

Le montant total de votre séjour sera à régler sur place en Euros lors du check-out le jour de votre départ.

Les coordonnées de votre carte bancaire seront transmises à l'hôtel où vous séjournerez afin de garantir votre réservation.

Pour les participants souhaitant régler par virement bancaire, l'intégralité du montant du séjour devra être adressée à INTERPLAN, en Euros.

ACTIVITÉS ACCOMPAGNANTS ET PROGRAMMES PRÉ ET POST-CONGRÈS

Ces prestations devront être réglées en totalité lors de l'inscription, en Euros par carte bancaire, ou par virement bancaire.

MODES DE RÈGLEMENT

- **Par carte de crédit** (VISA, MASTERCARD, AMEX) en Euros uniquement.

- **Par virement bancaire SWIFT**, en Euros uniquement en précisant sur l'ordre de virement la mention « sans frais pour le destinataire » en faveur de **INTERPLAN** et en indiquant vos **noms et prénoms** ainsi que la mention « **56^e congrès Dresde** » et le **numéro de dossier** (indiqué sur la confirmation de facture).

Titulaire du compte :

INTERPLAN AG

HypoVereinsbank Munich - Kardinal-Faulhaber Straße - 80331 Munich - Allemagne

BIC/SWIFT : HYVEDEMMXXX

IBAN : DE87 7002 0270 6540 2845 88

Merci de joindre une copie de votre ordre de virement avec votre confirmation/facture signée.

Les confirmations d'inscriptions sont envoyées par email.

Si vous ne recevez pas rapidement d'email de confirmation, merci de contacter INTERPLAN.





Conditions d'annulation

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION AU CONGRÈS / DE LA SOIRÉE DE GALA / DE L'EXCURSION GÉNÉRALE

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 20 % pour frais de dossier et devra parvenir par écrit à l'UIA avant le 30 septembre 2012.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après cette date.

Afin d'éviter tout problème de remboursement, nous conseillons vivement aux personnes ayant besoin d'un visa de procéder à leur inscription le plus tôt possible. Tous les remboursements seront effectués après le congrès.

Les participants s'étant acquittés du montant intégral des frais d'inscription et qui ne seraient pas en mesure d'assister personnellement au congrès peuvent se faire remplacer par un confrère et en informer l'UIA.

Des frais de dossiers de 50 euros seront facturés.

ANNULATION ET MODIFICATION DE L'HÉBERGEMENT / DES ACTIVITÉS ACCOMPAGNANTS / DES PROGRAMMES PRÉ ET POST-CONGRÈS

1 > HÉBERGEMENT

Les chambres sont réservées dans le cadre du congrès de l'UIA et soumises à des conditions de vente groupe particulières (voir ci-dessous).

Les conditions d'annulation pour les participants sont fixées comme suit et entraînent le paiement des frais suivants :

Annulation de la totalité ou d'une partie de votre séjour :

- Hôtels Taschenberg Kempinski, Art'Hotel, Westin, Ibis:

De la date de réservation au 1er juillet 2012: pas de frais d'annulation

À partir du 2 juillet et en cas de no-show : **100 %** de frais d'annulation

- Hôtel Maritim :

À partir de la date de réservation et en cas de no-show : **100 %** de frais d'annulation

2 > ACTIVITÉS ACCOMPAGNANTS

Jusqu'au 29 août 2012 : pas de frais d'annulation.

Après cette date : **100 %** de frais d'annulation.

Si le nombre de participants minimum n'était pas atteint à la date du 29 août 2012, les activités pourraient être reportées ou annulées. Dans ce cas, INTERPLAN rembourserait le montant de l'activité.

En cas de non présentation le jour de l'activité, INTERPLAN ne procédera à aucun remboursement.

3 > PROGRAMMES PRÉ ET POST-CONGRÈS

Les conditions d'annulation pour les participants pour les pré et post-congrès sont fixées comme suit et entraînent les frais suivants :

Jusqu'au 29 août 2012 : pas de frais d'annulation.

Après cette date : **100 %** de frais d'annulation.

INTERPLAN se réserve le droit d'annuler les programmes pré et post-congrès, à la date du 29 août 2012, dans le cas où le nombre minimum de participants requis ne serait pas atteint.

Dans ce cas, INTERPLAN rembourserait le montant du pré ou post-congrès (sauf les frais liés à la modification des vols internationaux réservés par vos soins).

En conséquence, nous conseillons de réserver des billets d'avion modifiables.

Les remboursements seront effectués après le congrès.

ASSURANCE ASSISTANCE / RAPATRIEMENT (par vos soins)

Pour toute inscription à un programme pré ou post-congrès, la souscription à une assurance assistance/rapatriement est obligatoire (par vos soins).

Dans le cadre de votre participation au congrès, nous vous conseillons de souscrire une assurance vous couvrant en cas d'hospitalisation ou de frais médicaux.

À titre indicatif, une assurance peut être incluse si vous réglez par carte bancaire (à vérifier auprès de votre banque pour connaître le détail de la prise en charge).

L'UIA et INTERPLAN se dégagent de toutes responsabilités au cas où des congressistes n'auraient pas souscrit cette assurance.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement au Centre International des Congrès, pour la remise des documents concernant le congrès.

Toute inscription faite après le 30 septembre 2012 devra être réglée par carte de crédit uniquement (les virements bancaires ne seront plus acceptés après cette date).

L'UIA et INTERPLAN se réservent le droit, à tout moment et à leur entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni INTERPLAN, ni aucun de leurs responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès et les programmes touristiques proposés par INTERPLAN avant et après le congrès, la relation contractuelle est établie directement entre INTERPLAN et chaque participant. Cette relation est assujettie à la loi allemande, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Munich sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

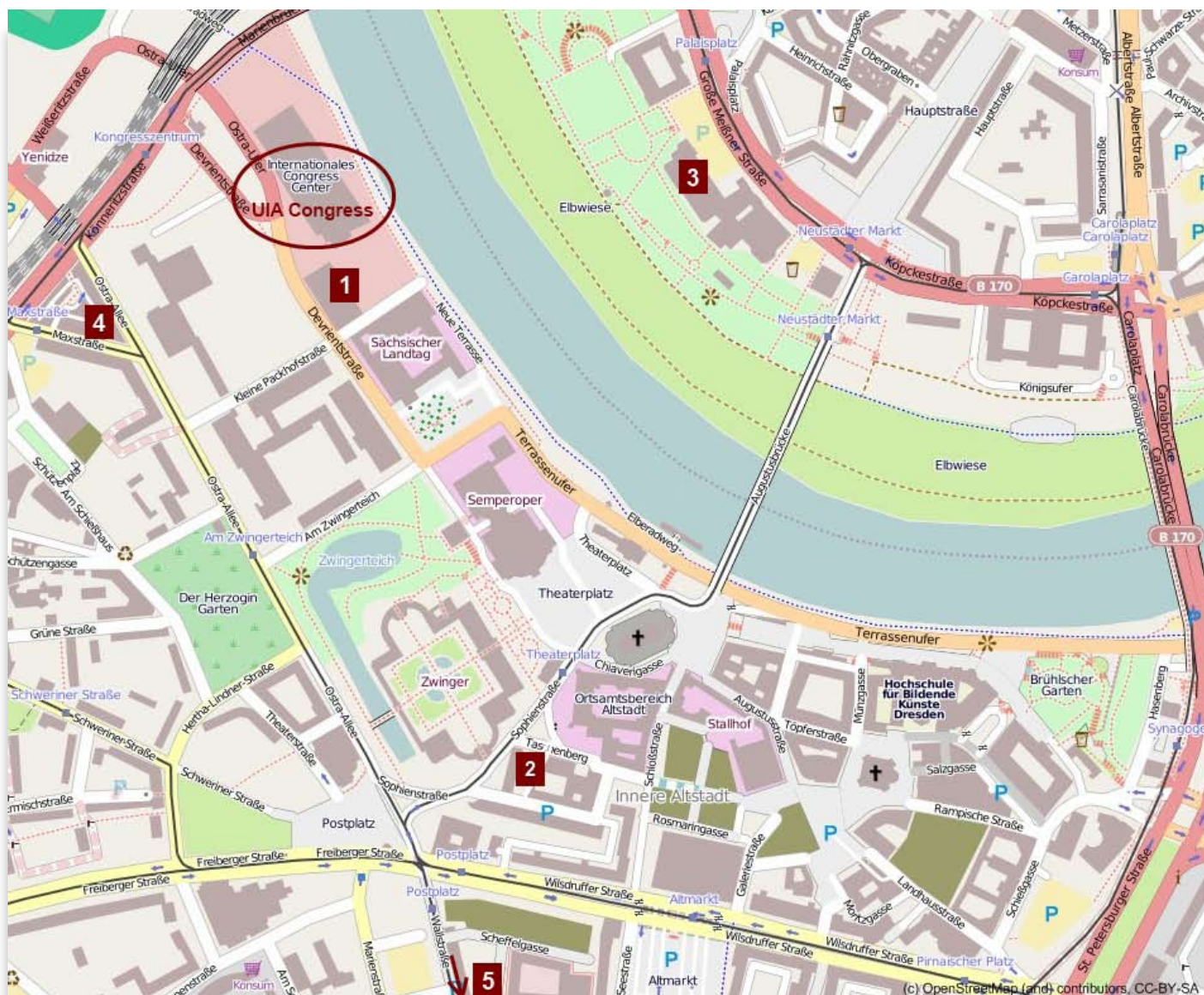
Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au congrès pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

> **Crédits photos** : Couverture : ©dresden-silhouette foto. P3 : ©Paul Seheult. P9 : ©BTZ-ZwingerInnenhof. P20 : ©Shutterstock. P30 : ©David Brandt. P36-37 : ©Paul Seheult. P38 : ©David Brandt. P39 : ©Panoramai. P40-41 : ©Maritim Hotelgesellschaft mbH, ©Maritim Hotelgesellschaft mbH, ©Hotel Taschenbergpalais Kempinski Dresden, ©Hotel Taschenbergpalais Kempinski Dresden, ©The Westin Bellevue Starwood Hotel & Resorts, ©art'otel dresden by Park Plaza, ©Ibis Hotel Dresden. P42-43 : ©Daemmerung, ©MOR-Luftbild, ©AsisiPanoDD-Vogelperspektive. P44-45 : ©Fotolia. P46-47 : ©Fotolia. P48 : ©Fotolia. P52 : ©Paul Seheult.

Localisation des hôtels du congrès



- 1-Hôtel Maritim (4*)
- 2-Hôtel Taschenbergpalais Kempinski (5*Sup)
- 3-Hôtel Westin Bellevue (4*)
- 4-Art'otel by Park Plaza (4*)
- 5-Hôtel Ibis (3*)



MERCREDI 31 OCTOBRE

Centre International des Congrès de Dresde	Enregistrement des participants		Enregistrement des participants	18:00 Soirée d'ouverture
--	---------------------------------	--	---------------------------------	-----------------------------

JEUDI 1^{er} NOVEMBRE

Hall 3	Thème Principal 1 : Marché global vs protectionnisme	Déjeuner	Thème Principal 1 : Marché global vs protectionnisme	20:00 - Soirée Informelle ALBERTINUM
Conference 1	Sénat International des Barreaux		Avenir de l'Avocat	
Conference 2	Droit des Assurances / Droit Médical		Droit Pénal	
Conference 3	Droit et Pratique du Contentieux		Droit et Pratique du Contentieux	
Conference 4	Droit de la Famille		Droit de la Famille	
Conference 5			Droit de l'Immigration et de la Nationalité / Droit du Travail	
Seminar 1	Droit de la Responsabilité		Droit de l'Homme Numérique	
Seminar 2	Judiciaire et Magistrature		Droit des Sports	
Seminar 3	Défense de la Défense			

VENDREDI 2 NOVEMBRE

Hall 3	Thème Principal 2 : Interaction entre religion et droit	Déjeuner	Thème Principal 2 : Interaction entre religion et droit	Soirée Libre
Conference 1	Droit Bancaire / Droit des Sociétés		Droit Fiscal / Fusions et Acquisitions	
Conference 2	Informatique et Télécommunications / Propriété Intellectuelle / Droit de la Presse et des Médias / Droit de l'Homme Numérique		Informatique et Télécommunications / Propriété Intellectuelle / Droit de la Presse et des Médias / Droit de l'Homme Numérique	
Conference 3	ABA / UIA		Droit du Travail	
Conference 4	Monde des Affaires et Droits de l'Homme / Droit de la Mode		Monde des Affaires et Droits de l'Homme	
Conference 5	Droit International Privé / Droit de l'Union Européenne		Droit International Privé / Droit de l'Union Européenne	
Seminar 1	Vente Internationale de Marchandises		Forum des Firmes	
Seminar 2	Droit Administratif		Droit de la Faillite	
Seminar 3	Droit Immobilier		Défense Pénale Internationale	
Seminar 4	Droit des Biotechnologies		Droit des Transports	

SAMEDI 3 NOVEMBRE

Hall 3	Thème principal 3 Relation client - avocat	Déjeuner		17:45 - Cérémonie de clôture 20:30 - Dîner de Gala FINANZMINISTERIUM
Conference 1	Droits de l'Homme		Droits de l'Homme	
Conference 2	Droit des Contrats		Investissements Etrangers	
Conference 3	Droit de la Concurrence / Droit du Travail / Droit Pénal		Droit Bancaire	
Conference 4	Droit de l'Art		Droit Fiscal	
Seminar 1	Droit de l'Environnement et Développement Durable / Droit de la Médiation		Droit de l'Environnement et Développement Durable / Droit de la Médiation	
Seminar 2	Services Financiers		Organisation Internationale du Patrimoine	
Seminar 3	Retraite et Prévoyance		Projection du film "L'affaire Chebeya"	

DRESDE



UIA

25, rue du Jour - 75001 Paris - France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77

E-mail : uiacentre@uianet.org

Site Web : www.uianet.org